

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES

Un bibliothécaire : Eugène MOREL
(1869 - 1934)



MEMOIRE
présenté par
Mme Huguette SCARLATOS-BRELAZ

Sous la direction de
Monsieur P. GRAS

Juin 1979
15e promotion

A MES PARENTS

REMERCIEMENTS

=====

Ce mémoire n'aurait pu être réalisé
sans le concours :

- de Madame P. Ronsin-Morel, fille de Mr Eugène Morel, que j'ai pu rencontrer grâce à Mademoiselle Marguerite Gruny, ex-directrice de l'Heure Joyeuse, et qui me livra aimablement souvenirs et documents photographiques sur son père,
- de Mademoiselle Bernard, professeur à l'E.N.S.B. qui me permit d'entrer en relations avec Mademoiselle Gruny,
- de Mademoiselle T. Kleindienst, secrétaire général de la Bibliothèque Nationale,
- du personnel de la Bibliothèque de l'E.N.S.B., en particulier Mademoiselle ~~Audoux~~ et Mme Furbacco,
Odoù
- du personnel de la Bibliothèque universitaire de Poitiers, en particulier Mme Gonthier et Mr Rebière.

Qu'ils trouvent ici l'expression de
mes remerciements les plus sincères.



Eugène MOREL

TABLE DES MATIERES

=====

I.- Eugène Morel, l'homme et l'écrivain.

=====

1) <u>Vie d'Eugène Morel</u>	6
2) <u>Portrait physique et moral</u>	9
3) <u>Le romancier</u>	10
4) <u>L'homme de théâtre</u>	11
Bibliographie du chapitre I.....	15

II.- L'apôtre de la "librairie publique".

=====

1) Le cheminement d'Eugène Morel vers la "librairie publique"..... 19

a) Désir de Morel d'étudier le fonctionnement de la Bibliothèque Nationale..... 19

b) La lecture publique n'existe pas en France..... 20

- Les bibliothèques populaires
- Les bibliothèques municipales
- Les bibliothèques scolaires

c) Raisons de l'utilité des bibliothèques publiques..... 21

- Développement du temps de loisir
- Accroissement de la documentation
- Rôle éducatif

d) <u>La "free public library".....</u>	23
- Le modèle anglosaxon	
- Comment l'adopter en France	
2) <u>Les réactions françaises aux deux ouvrages d'Eugène Morel.....</u>	25
3) <u>Conséquences de la publication des deux ouvrages de Morel.....</u>	27
a) <u>Morel et l'aide américaine après la guerre de 1914.....</u>	28
b) <u>Réalisations de Morel.....</u>	29
- Formation professionnelle	
- Application de la classification décimale	
- La mécanisation dans les bibliothèques et l'usage des procédés photographiques	
Bibliographie du chapitre II.....	34
III.- <u>L'homme des bibliothèques savantes et du dépôt légal.</u>	
1) <u>Les bibliothèques universitaires</u>	37
2) <u>Eugène Morel et la Bibliothèque Nationale</u>	
a) <u>Public de la Bibliothèque Nationale.....</u>	40
b) <u>Rôle de la Bibliothèque Nationale.....</u>	41

c) <u>Misère de la Bibliothèque Nationale</u> <u>et moyens d'y remédier.....</u>	41
- Budget et matériel	
- Personnel	
- Acquisitions	
- Catalogue général des imprimés	
3) <u>Eugène Morel et le dépôt légal.</u>	
a) <u>but</u> s du dépôt légal.....	46
b) <u>Projet de loi de Morel sur le</u> <u>dépôt légal.....</u>	48
c) <u>La loi du 19 mai 1925 sur le</u> <u>dépôt légal.....</u>	49
Bibliographie du chapitre III.....	51
CONCLUSION.....	54
BIBLIOGRAPHIE.....	55
LISTE DES PERIODIQUES DEPOUILLES.....	70
ANNEXES :	
I.- Liste des conférences organisées à l'École des Hautes Etudes Soci- ales sous la direction de Morel. I	
II.- Ecole américaine de la rue de l'Elysée. Programme 1926-1927.. IV	
III.-Exemples d'indices décimaux utilisés à Levallois-Perret... XII	
IV.- Le bibliophote..... XIII	
V.- Projet de loi sur le dépôt légal établi par Morel en 1917..... XV	
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	XVIII



Eugène MOREL

Un bibliothécaire : Eugène Morel

=====
1869 - 1934
=====

Les personnes qui s'intéressaient aux bibliothèques au début de ce siècle savaient que celles-ci étaient dans un triste état et ne donnaient pas satisfaction aux usagers. Cette situation fut dénoncée par certains, mais pour qu'elle éclate au grand jour, il fallut la parution en 1909 d'un ouvrage qui avait pour titre "Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publique et de la librairie dans les deux mondes" (1) dont on rendit compte non seulement dans la presse professionnelle mais aussi dans la presse quotidienne : c'était la première fois que l'opinion était ainsi alertée et l'ouvrage, bien que fort dense, fut rapidement épuisé. Son auteur dut, l'année suivante, publier un autre ouvrage dans lequel il reprenait ses idées de façon plus concise et mieux ordonnée, consacrant le livre entier à la lecture publique : c'était "La librairie publique" (2), le mot "librairie" devant remplacer celui de "bibliothèque" trop rébarbatif aux yeux de l'auteur. C'était le premier manuel en France consacré entièrement aux bibliothèques publiques.

Leur auteur était Eugène Morel. Ces deux ouvrages et les nombreux articles qui les suivirent ainsi qu'un certain nombre de réalisations concrètes le font considérer par certains comme le "pionnier des bibliothèques publiques" (3).

Pionnier des bibliothèques publiques françaises, certes, il le fut. Mais l'oeuvre de Morel dans ce domaine ne doit pas faire oublier que ce ne fut pas là sa seule activité, son seul centre d'intérêt.

Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, connu pour ses travaux littéraires bien avant que ne paraissent ses deux ouvrages sur les bibliothèques, il s'intéressa aussi au fonctionnement de la Bibliothèque Nationale, des bibliothèques savantes et à celui du dépôt légal. Son action en ce dernier domaine aboutit le 19 mai 1925 au vote d'une nouvelle loi du dépôt légal.

Si l'oeuvre littéraire de Morel intéresse moins les bibliothécaires que le restant de ses travaux, on ne peut cependant la passer sous silence lorsqu'

on désire évoquer sa personnalité. Aussi, nous y arrêterons nous un moment après avoir dressé son portrait physique et moral et avoir évoqué les grandes dates de sa vie. Nous réserverons pour la suite l'étude de ses idées et de ses réalisations en faveur de la lecture publique, puis des bibliothèques savantes et du dépôt légal.

Puisse cette évocation permettre de mesurer l'activité prodigieuse de cet homme que Georges Girard qualifiait en 1924 -Morel avait déjà 54 ans- de "diable d'homme, infatigable et "jeune" comme bien des jeunes devraient l'être"(4).

I.- Eugène Morel, l'homme et l'écrivain.

1) Vie d'Eugène Morel.

Eugène Morel naquit le 21 juin 1869 à Paris. Son enfance s'écoula dans le quartier du Marais entre son père, fabricant de bronze, sa mère à qui il fut toujours très attaché et un frère cadet, Frédéric, qui devait mourir jeune.

C'était un adolescent brillant. Elève au Lycée Charlemagne, il fut reçu bachelier à l'âge de 15 ans. Il entreprit ensuite des études juridiques qu'il poursuivit jusqu'à la licence.

Ses études ne l'empêchaient pas de s'intéresser à la peinture, à la musique et surtout à la littérature. Dès 1886 -à l'âge de 17 ans-, il est secrétaire de rédaction à la Chronique moderne où il débute avec Rosny (5).

Son premier roman, "L'ignorance acquise" (6) paraît en 1889 alors qu'il effectue son service militaire. Il publiera ensuite huit autres romans entre 1890 et 1905 (7).

Le 21 mars 1892, il est nommé attaché à titre temporaire au Catalogue des imprimés de la Bibliothèque Nationale. C'est en 1895 qu'il se rend en Grande-Bretagne où son frère étudiait la sculpture. Parti dans l'idée d'y étudier le fonctionnement du British Museum, il va y découvrir rapidement les bibliothèques publiques.

Le 17 novembre 1897, il devient stagiaire à l'administration, puis le 1er mars 1900 sous-bibliothécaire.

Cette même année le voit aussi devenir directeur de la Revue d'Art dramatique. En effet, depuis 1897, il s'essayait au théâtre. Il écrivit avec la collaboration d'André de Lorde six pièces et avec Jules Case une pièce, "Stella" (8).

Ses pièces connurent une certaine notoriété. Il participa alors avec Antoine au mouvement pour le Théâtre Libre et avec Romain Rolland et Maurice Pottecher à l'institution de théâtres populaires. Il demeura directeur de la Revue d'Art dramatique jusqu'en 1903.

En 1905, paraît son dernier roman, "La parfaite maraichère".

Il participe alors à la création de l'Association des Bibliothécaires Français.

Le 13 juillet 1909, il est nommé bibliothécaire au Département des Imprimés. Le 22, il épouse Mademoiselle Mannie Rigaud. De cette union, naîtront trois enfants.

Cette même année, il publie son premier ouvrage bibliothéconomique "Bibliothèques" dont des extraits étaient précédemment parus dans la revue "Le Mercure de France". Désormais, son oeuvre publiée ne concernera plus -à de très rares exceptions près- que les bibliothèques.

Dès 1910, il fait paraître "La Librairie publique". Se succèdent ensuite de nombreux articles dans des revues professionnelles comme le bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français, la bibliographie de la France, la Revue du Livre, mais aussi des réalisations concrètes comme la réorganisation de la bibliothèque de Levallois-Perret, la mise en place des premiers cours de formation professionnelle à l'École des Hautes Etudes Sociales lorsque celle-ci se dota d'une section "Bibliothèques modernes" dont il fut nommé secrétaire général (1910-1914).

L'arrêt de sa production littéraire ne l'empêche pas de continuer à se préoccuper de littérature mais aussi du sort des écrivains : il est élu en 1912 au Comité de la Société des Gens de Lettres ; il devient membre, puis archiviste du Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle (9).

Bien qu'il soit de tendance socialisante, il réproouve en 1914 l'attitude de certains de ses amis -comme Romain Rolland- et il se laisse mobiliser en qualité de sapeur au 5ème régiment du génie, 26ème compagnie R.A.T. à Trappes (10). Il est ensuite affecté au service photographique de l'armée à Versailles.

La même année, il décide l'Association des Bibliothécaires Français à présenter un rapport sur l'ensemble des questions bibliographiques au Congrès du Livre qui doit se tenir à Lyon en 1917(11).

Démobilisé en 1918, il est élu président de l'Association des bibliothécaires français.

Le Comité américain pour les régions dévastées le convie en 1921 à l'inauguration de la bibliothèque de Soissons en compagnie d'Ernest Coyecque et devant leur admiration décide d'établir une bibliothèque de même type à Paris ainsi qu'une bibliothèque enfantine. Eugène Morel participe à ces premières expériences (12).

Entre temps, il a présidé la deuxième section du congrès des bibliothécaires et bibliophiles qui se tint à Paris du 3 au 9 avril 1923 (13). A cette occasion, il installe à la Maison du Livre une exposition sur le mobilier et matériel de bibliothèque (14). En 1923 également, il participe à l'inauguration de l'Ecole Américaine de la rue de l'Elysée où il enseignera jusqu'en 1927 (15).

En 1924, il représente l'Association des Bibliothécaires Français au sein d'un comité consultatif de vingt membres institué par le décret du 20 février 1924 auprès du service du dépôt légal : c'est la première reconnaissance officielle de l'Association (16).

En 1926, il est envoyé en mission aux Etats-Unis lors des fêtes du cinquantième anniversaire de l'American Library Association. On peut noter qu'à cette occasion, l'Alliance Française lui demanda une série de conférences sur ses souvenirs littéraires : il évoqua Jules Verne, Daudet, les Goncourt et d'autres écrivains (17).

En 1931, il participe en qualité de délégué de la Bibliothèque Nationale à la réunion de l'Institut International de Bibliographie à Zurich. Il y représente Jules Cain, administrateur de la Bibliothèque Nationale (18).

En 1932, il est nommé conservateur adjoint au service du Dépôt légal où il travaillait depuis plusieurs années. A cette date, il occupait aussi la fonction de vice-président de la Société des Gens de Lettres et venait d'être élu pour trois ans président du Bureau Bibliographique National (19).

La mort devait interrompre brusquement ses activités : il meurt le 23 mars 1934 à l'âge de 64 ans à la suite d'une hémiplegie.

Telles sont, brièvement passées en revue, les principales étapes de la vie de Morel, vie fort remplie et active et en accord avec l'aspect physique de l'homme.



Eugène MOREL, en 1934

2) Portrait physique et moral.

C'était un homme blond, de haute taille, à la figure volontaire.

Pierre Mortier, vice-président de la Société des Gens de Lettres, le décrit ainsi : "Ce grand garçon vigoureux, simplement vêtu, chaussé de gros souliers, était sous sa rude apparence, un tendre et sensible compagnon. Correct et froid, ne se livrant tout à fait qu'à ceux dont il avait éprouvé la qualité, il était scrupuleux dans sa vie comme dans ses amitiés. Son regard était clair, sa poignée de main loyale et vigoureuse et quand son visage impassible s'égayait d'un sourire, c'était comme une fenêtre fermée qui s'ouvrait et de la lumière qui venait éclairer une pièce un peu sombre." (20).

Ernest Coyecque -qui fut son ami- écrivit ces lignes au moment de sa mort : "Une curiosité encyclopédique lui faisant envisager le problème dans son vaste ensemble ; un amour des voyages lui procurant une documentation sans égale ; l'agrément de son commerce lui assurant, au cours de ses pérégrinations, les concours les plus empressés ; l'esprit et l'humour fusant à tout instant sous sa plume et sur ses livres et captivant lecteurs et auditeurs ; la capacité de joindre à la doctrine la réalisation concrète, telles sont les qualités éminentes mises au service d'un effort de progrès qu'il aura poursuivi jusqu'à ses derniers moments" (21).

A cela, on peut ajouter qu'il mettait beaucoup d'application à tout ce qu'il entreprenait et son assiduité, que ce soit aux séances de l'Association des Bibliothécaires Français, à celles de la Société des Gens de Lettres ou à celles du Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle était remarquable.

Madame Ronsin-Morel, fille aînée d'Eugène Morel, insiste sur le goût très marqué de son père pour les voyages, goût qui l'entraîna, en ce début de siècle où voyager était chose moins courante qu'à l'heure actuelle, jusqu'aux Indes, mais qui faisait aussi que dès qu'il jouissait de deux jours de liberté, il partait.

Sa grande culture, son ouverture d'esprit firent qu'il s'intéressa à tout et ne délaissa jamais ni la peinture (il exécutait des pastels à l'occasion de promenades), ni la musique, ni la lecture, ce qui ne l'empêchait pas de faire collection d'insectes et de se

passionner pour la recherche de fossiles.

Il est peut-être inutile d'ajouter maintenant qu'il dormait fort peu...

Cette grande activité, Morel la mit tout d'abord au service des lettres, et c'est par ses romans et par ses pièces de théâtre qu'il se fit très tôt connaître.

3) Le romancier.

Il débuta très jeune puisque son premier roman fut écrit alors qu'il avait seulement 17 ans. Il fut publié sous le patronage de Léon Hennique pour les 20 ans de Morel en 1889. Dès 1890, un autre roman suivit "Petits Français" puis six autres. Ses romans furent diversement accueillis. Ainsi au sujet de "Petits Français", ouvrage sur l'éducation des enfants en France et qui renferme certains thèmes très modernes : "Le réalisme de Monsieur Morel est odieux : impiété, pourriture mêlées et, circonstance aggravante, du talent. Il faut une rude dose de courage pour avaler cet ensemble, lequel ne peut guère provoquer que l'indignation et la nausée. Par le ton et la manière, l'auteur dépasse parfois E. Zola...Ce n'est pas dire peu" (22).

Le roman "Les Boers" publié en 1899 connut un accueil plus enthousiaste : "Ce tout petit livre est écrit dans une grande écriture, un style un peu biblique dont la poésie évoque les verts pâturages du début du monde" (23) ; "Ce petit ouvrage a vraiment un charme pénétrant de poésie...Mr Morel a conté cette histoire dans le style qui convenait, naïf et monotone, varié seulement d'images très simples, d'une allure lente comme celle des boeufs qui traînent les chariots des émigrants" (24).

Dans l'ensemble ses romans furent bien accueillis et il connut une certaine célébrité, surtout après la parution de "La rouille du Sabre" en 1897. Il avait déjà à ce moment été distingué par les Goncourt qui le reçurent, à peine âgé de 20 ans- dans leur célèbre Grenier. Des allusions à Morel contenues dans le Journal des Goncourt permettent d'établir qu'il fréquenta le Grenier assez régulièrement de 1890 à 1896 (25).

Ses romans prospectent dans deux directions : l'une que l'on pourrait dire de réalisme poétique, l'autre qui devait conduire au roman populiste.

Bien qu'il n'ait pas connu de succès retentissants, sa renommée devait être assez grande puisque Alphonse Séché rapporte dans son ouvrage "Dans la mêlée littéraire" que, interrogé un jour sur la littérature française, "Tolstoï désigna Morel comme l'un des romanciers les plus originaux d'alors" (26).

L'on doit cependant avouer que la lecture de ses romans est devenue difficile aujourd'hui. Il en est de même de ses pièces de théâtre.

4) L'homme de théâtre.

Il débuta par une pièce "La femme adultère" qui ne fut jamais jouée mais dont une scène fut lue en matinée au Théâtre Sarah-Bernhardt : il y fit la connaissance d'André de Lorde et ils décidèrent d'écrire en collaboration. Il s'associa ensuite à Cases pour la rédaction de "Stella".

Toutes ses pièces furent représentées que ce soit à la Comédie Parisienne, au Grand Guignol, au Théâtre Antoine ou à celui des Escholiers.

Il présenta même une pièce à la Comédie Française une première fois en 1893. Il jouissait de l'appui de Mounet-Sully qui était un de ses grands amis et chez qui il se rendait fréquemment. Mounet-Sully lut lui-même le texte de "Dans la nuit". La pièce fut cependant refusée. Mounet accepta de la retoucher mais elle fut à nouveau refusée en 1895 (28) et Morel en conçut un vif chagrin.

Comme ses romans, ses pièces de théâtre n'ont pas résisté à l'usure du temps. Il connaissait pourtant alors un certain succès, assez controversé cependant. Ainsi, à l'occasion de la représentation de "Terre d'épouvante" qui mettait en scène l'éruption volcanique de l'île Saint-Pierre l'accusait-on de chercher seulement à ébranler les nerfs des spectateurs et de s'adresser aux parties les plus basses de la sensibilité.

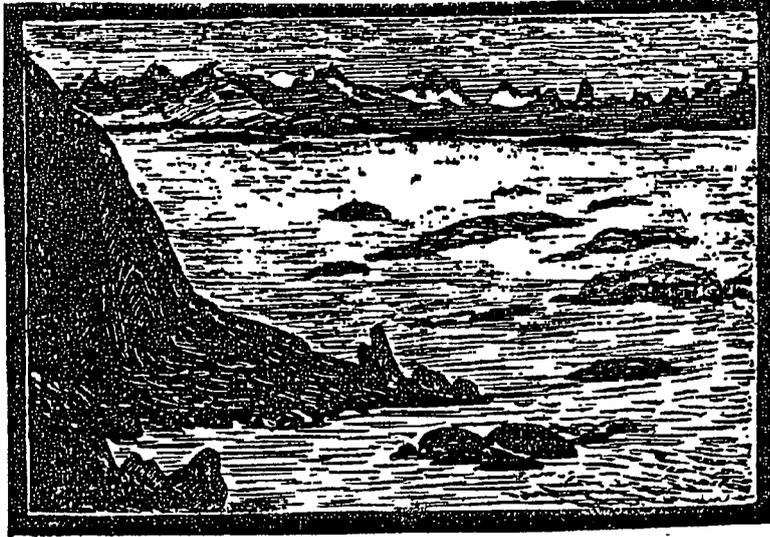
Ce fut sans doute à sa renommée de romancier -car il n'avait encore écrit qu'une seule pièce- qu'il dut de prendre en 1900 la direction de la Revue d'Art dramatique. Ce poste de direction, où il avait comme assistants Romain Rolland, Lucien Bernard et Robert Brussel, l'incita à porter son attention sur les perfection-

nements à apporter à l'art théâtral. Il exposa ses idées dans le "Congrès de l'art théâtral" (29) et dans son projet de théâtres populaires (30). La Revue d'art dramatique devint sous sa direction la tribune officielle de tous les écrivains de théâtre qui rêvaient d'art pour le peuple.

Morel exposa lui-même un projet de théâtre populaire lorsque la Revue mit au concours la question suivante : "Le théâtre populaire est-il possible ?" Son projet remporta le premier prix. Il expliquait que, les heures de travail se réduisant ou étant appelées à se réduire, il importe que les loisirs soient une cause de progrès moral. Or, le théâtre peut donner au peuple le goût, puis l'habitude d'entendre de belles choses et le détourner ainsi d'habitudes plus nuisibles. Le théâtre a donc pour lui une utilité sociale. Il développe son projet à partir de cette constatation. A l'origine de la création des théâtres populaires serait l'Etat qui émettrait des bons à 25 F destinés à fonder les théâtres populaires à Paris et en province. Ces théâtres ne seraient pas gratuits mais seraient dotés d'un système d'abonnements bon marché. Morel passe ensuite en revue toute l'organisation du théâtre : budget, bâtiment, direction, acteurs (qui seraient ceux des théâtres conventionnés ou des élèves du Conservatoire à qui le théâtre populaire servirait d'école d'application), répertoire (Morel propose qu'au début on joue des pièces de tous genres puisqu'on ne connaît pas les goûts du public populaire).

Des théâtres populaires furent effectivement créés(31) mais l'idée qui, écrivait Alphonse Séché en 1904, "avait pris naissance chez nous avec Camille de Sainte-Croix, Maurice Pottecher, Eugène Morel, Romain Rolland, fut détournée de sa vocation première" (32) par des créations comme l'oeuvre des Trente ans de Théâtre d'Adrien Berheim qui présenta des acteurs connus à des prix inférieurs à ceux pratiqués habituellement et toucha alors un public bourgeois et non plus populaire.

Eugène Morel se retira de la direction de la Revue d'art dramatique en 1903. Il explique sa décision dans cette même revue en octobre 1902 : "Je ne parlerai peut-être plus dans cette revue aux quelques-uns qui me lisaient. J'y ai d'ailleurs fort peu parlé, ayant des besognes matérielles à faire et voulant faire la place large à ceux qui avaient quelque chose à dire. Je les ai accueilli, même ceux qui parlaient contre ma pensée. J'ai laissé la porte grande ouverte et je dis merci à ceux qui sont entrés, mais s'il ne vient plus que du froid par la porte grande ouverte, si ceux qui restent demandent qu'on ferme la porte derrière eux...sortons nous-même...Il doit y avoir plus de vie dehors. Je vais voir...(34).



Dessins d'Eugène MOREL

Morel estimait donc avoir "peu parlé" dans cette Revue. Il y avait cependant publié - outre le projet de théâtre populaire - plusieurs articles et y tint la critique théâtrale et romanesque.

Il donnait simultanément d'autres articles à la Revue Blanche, à la Nouvelle Revue et au Mercure de France. Il écrivit des articles sur Jules Verne, sur Mounet-Sully entre autres et aussi un article sur le domaine public en littérature. Il y déclare qu'il faudrait supprimer le domaine public gratuit car cela encourage les éditeurs à publier les ouvrages des auteurs morts plutôt que ceux des vivants, condamnant ceux-ci à n'être véritablement connus qu'après leur mort. Il propose donc que les oeuvres tombées dans le domaine public puissent être publiées sans autorisation spéciale, mais moyennant une redevance - qui pourrait d'ailleurs être versée aux bibliothèques (35).

La poésie aussi ne le laissa pas indifférent. Selon Georges Girard, il aurait écrit "un volume de vers, des ballades publiés dans l'unique numéro de "l'Immoraliste", fondé par Guillaume Appolinaire aux environs de 1907 et "Gigi, pièces pour enfant seul", poèmes parus dans "L'Ermitage" (36).

Il connut donc une "carrière littéraire nombreuse, variée, honorable" mais qui se déroula "sans succès soudains et violents" (37). Assez curieusement, sa production littéraire s'arrête aux environs de 1905 par le roman "La parfaite maraîchère", en 1907 au théâtre par la rédaction de "Terre d'épouvante". Il avait pourtant rédigé d'autres textes, en particulier un roman "Les proscrits" qui devait retracer la vie à Londres des bannis de 1852. Or, ce roman ne plut à aucun des différents éditeurs auxquels Morel le présenta. Il ne voulut publier rien d'autre tant que ce roman ne serait pas édité (38). Pour Alphonse Séché, Morel eut le tort de "sembler se désintéresser" de son destin littéraire : "Il avait eu du succès au théâtre et en librairie, il ne sut pas en tirer profit" (39). Séché écrit "sembler se désintéresser" et il faut, semble-t-il, insister sur le verbe "sembler". En effet, le succès de la publication de ses ouvrages bibliothéconomiques peut avoir détourné involontairement Morel de sa vocation première. Morel avouait lui-même dans le discours qu'il prononça lors de l'inauguration de la bibliothèque "L'Heure Joyeuse" qu'il a été en quelque sorte dépassé par le succès de son ouvrage "Bibliothèques" et par les conséquences qui en découlèrent :

"Si j'ai écrit en écrivain qui signales des tares, s'en amuse et passe ailleurs, j'avais mis la main sur une plaie guérissable ! Et il advint que j'eus pour lecteurs certains de ces esprits bornés qui ne veulent pas comprendre qu'on ne fasse pas ce qu'on dit, qui vinrent me proposer, l'un de faire un catalogue comme ceux que je vantais, l'autre d'établir un enseignement pour les bibliothécaires, l'autre, ici présent, de visiter les bibliothèques municipales de Paris qu'il régénérerait... J'aurais bien voulu passer à d'autres sujets... Je n'ai pas pu, j'ai du marcher, voyez, je continue..." (40).

Il est donc probable que les difficultés qu'il rencontra pour trouver un éditeur jointes à ces diverses sollicitations le détournèrent de sa carrière d'écrivain. Il continua cependant à écrire pour lui-même.

Mais, il dut désormais sa célébrité à son métier de bibliothécaire lorsqu'il eut fait paraître ses deux ouvrages "Bibliothèques" et "La librairie publique" car ses deux livres furent à l'origine du développement d'une nouvelle conception de la bibliothèque publique.

Notes bibliographiques
(Introduction et chapitre I)

- (1) MOREL (Eugène).- Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes.- Paris : Mercure de France, 1909.
- (2) MOREL (Eugène).- La librairie publique.- Paris : Colin, 1910.
- (3) HASSENFORDER (Jean).- Un pionnier des bibliothèques publiques : Eugène Morel.
In : Lecture et bibliothèques, (1969), n° 12 : 6-12.
- (4) GIRARD (Georges).- Notes biobibliographiques : Eugène Morel.
In : Bulletin de la Maison du Livre français, (1924), n° 64 : 886.
- (5) Ibid. : 884.
- (6) MOREL (Eugène).- L'ignorance acquise.- Paris : Stock, 1889.
- (7) MOREL (Eugène). - Petits Français.- Paris : Savine, 1890.
" " " " . - Artificielle. - Paris : Ollendorff, 1895.
" " " " . - La rouille du sabre. - Paris : Harvard, 1897.
" " " " . - Terre promise. - Paris : Ed. de la Revue Blanche, 1898.
" " " " . - Les morfondus. - Paris : Ollendorff, 1898.
" " " " . - Les Boers.- Paris : Mercure de France, 1899.
" " " " . - La prisonnière.- Paris : Flammarion, 1900.
" " " " . - La parfaite maraîchère.- Paris : Fasquelle, 1904.
- (8) LORDE (André de), MOREL (Eugène). - Dans la nuit. - Paris : Ed. de la Revue Blanche, 1897.
Puis : - Loreau est acquitté. - Paris : Librairie théâtrale, 1900.
- La dernière torture. - Paris : Fasquelle, 1905.
- L'Innocent. - Paris : Undet, 1909.
- Terre d'épouvante. - Paris : Librairie Molière, 1907
- L'Enfant mort. - Sceaux : impr. de Charaire, 1919.
CASE. (Jules), MOREL (E.). - Stella. - Paris : Ollendorff, 1903.

- (9) Eugène Morel.
In Bibliographie de la France, (1934), n° 13, Partie
Chronique : 90.
- (10) D'après la correspondance des mobilisés avec Théodore
Mortreuil, bibliothécaire à la Bibliothèque Natio-
nale. Renseignement fourni par la Bibliothèque Natio-
nale.
- (11) Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français,
(1917), n° 1-2 : 14.
- (12) Ibid. (1924), n° 4-6 : 137.
- (13) CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHECAIRES ET BIBLIO-
PHILES. Paris. 1923.- Procès-verbal et mémoires du
congrès...établis par F. Mazerolles et Ch. Mortet.
- Paris : Jouve, 1925.
- (14) La Librairie, (1923), n° 224 : 1.
- (15) La Librairie, (1924), n° 236 : 1.
- (16) Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français,
1924, n° 1-2-3 : 18.
- (17) D'après Madame Ronsin-Morel.
- (18) La Librairie, (1930), n° 285 : 1 et (1931), n° 287 : 3.
- (19) La Librairie, (1932), n° 295 : 3.
- (20) MORTIER (Pierre). - Discours prononcé aux obsèques
d'Eugène Morel.
In: Chronique de la Société des Gens de Lettres, (1934),
avril : 175-176.
- (21) COYECQUE (Ernest). - Un grand bibliothécaire français :
Eugène Morel.
In : Revue du Livre, (1934), n° 6 : 140.
- (22) LA GRETTE (E.C.). - Eugène Morel : Petits Français.
in : Polybiblion (1891), n° 33 : 264.
- (23) RACHILDE. - Les Boers par Eugène Morel.
In : Mercure de France, (1899), décembre : 760-761.
- (24) BEAUNIER (André). - Les Boers, roman par Eugène Morel.
In : Revue politique et littéraire, (1899, 30 décem-
bre, n° 12 : 859.

- (25) GONCOURT (Edmond et Jules). - Journal, mémoires de la vie littéraire. - Monaco : Ed. de l'Imprimerie Nationale, 1956.
 cf. T. 17 (1890-1891), p. 28.
 T. 19 (1894), p. 227.
 T. 20 (1894), p. 161.
 T. 20 (1895), p. 208.
 T. 22 (1896), p. 22.
- (26) SECHE (Alphonse). - Dans la mêlée littéraire. - Paris : Malfère, 1935.- P. 35.
- (27) MOREL (Eugène). - Mounet-Sully.
 In Mercure de France, (1916), 16 avril : 630-648.
- (28) GONCOURT (E. et J.). - Journal...-Monaco, 1956.
 - T. 20, p. 161.
- (29) MOREL (Eugène).- Le congrès de l'art théâtral. - Paris : 3, rue de la Bienfaisance.
 Extr. de la Revue d'art dramatique, (1900), septembre.
- (30) MOREL (Eugène). - Projet de théâtres populaires. Prix du concours de la Revue d'art dramatique, déc. 1900.
 - Paris : Ollendorff, 1900.
- (31) MOREL (Eugène). - Discours pour l'ouverture d'un théâtre populaire (lu à Belleville le 19-03-1903 avant la représentation de Danton de Romain Rolland).
 In : Revue d'art dramatique, (1903), octobre : 277-287.
- (32) SECHE (Alphonse). - Chronique : encore le théâtre populaire.
 In : Revue d'art dramatique, (1904), août : 235.
- (33) Ibid. : 234.
- (34) MOREL (Eugène). - Testament pour Zola.
 In : Revue d'art dramatique, (1902), octobre : 451.
- (35) MOREL (Eugène). - Le domaine public payant.
 In : Mercure de France, (1927), 15 juillet : 513-537.
- (36) GIRARD (G.). - Notes biobibliographiques : Eugène Morel.
 In : Bull. de la Maison du Livre français, (1924), n° 64 : 886.

- (37) MORTIER (Pierre). - Discours prononcé aux obsèques d'E. Morel.
In : Chronique de la Société des Gens de Lettres, (1934),
avril : 176.
- (38) Renseignement fourni par Madame Ronsin-Morel.
- (39) SECHE (A.). - Dans la mêlée littéraire. - Paris : Mal-
fère, 1935. - P. 77-78.
- (40) MOREL (E.). - Discours prononcé à l'occasion de
l'inauguration de l'Heure Joyeuse.
In : LEMAITRE (Henri). - La Bibliothèque enfantine de
la rue Boutebrie. - Paris : Champion, 1925. - P. 9.

II.- L'apôtre de la "librairie publique".

1) Le cheminement de Morel vers la "librairie publique".

A l'origine de l'oeuvre de Morel pour les bibliothèques publiques, se trouve l'intérêt qu'il porta aux bibliothèques savantes.

a) Désir de Morel d'étudier le fonctionnement de la Bibliothèque Nationale.

Morel, qui travaillait depuis 1892 à la Bibliothèque Nationale, voulut étudier de près son fonctionnement, montrer qu'on pourrait le perfectionner. Il eut alors l'idée de comparer son organisation avec celle du British Museum. Il se rendit donc en Angleterre en 1895 et visita le British Museum. Mais, il s'aperçut alors qu'il existait en Angleterre d'autres bibliothèques dont il n'avait jamais eu connaissance : les bibliothèques publiques. De retour en France, il parle de ces bibliothèques autour de lui, mais il ne rencontre que peu d'écho. Il remet alors à plus tard l'étude de ces bibliothèques car, écrit-il ironiquement, "je ne pus à ce moment réfléchir profondément à la question de savoir si cette façon d'entendre la commodité dans les bibliothèques est la plus propre à les développer et à servir le public...J'avais des examens à passer pour être admis stagiaire dans les bibliothèques où je travaillais depuis 5 ans, et j'avais à apprendre les dates de l'établissement de l'imprimerie dans les villes de France, les abréviations des incunables et autres questions urgentes" (1).

Il commença cependant à rédiger un ouvrage dont certains chapitres parurent dans le Mercure de France et la Nouvelle Revue. Commencé donc une dizaine d'années auparavant, le livre fut complété au fur et à mesure et Morel le rédigea à nouveau entièrement en 1906-1907. Il eut pour titre "Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes". Il y décrivait la bibliothèque Nationale, son organisation, les bibliothèques savantes, les municipales, les populaires ; un chapitre était consacré au dépôt légal. Morel réalisait dans cet ouvrage une vaste synthèse des problèmes de toutes les bibliothèques du monde - y compris celles de l'Inde ou de la Chine - et décrivait le fonctionnement de la "free public library" des pays anglosaxons.

L'année suivante, devant les sollicitations de ses amis, il rédigea un autre ouvrage dans lequel il reprenait uniquement les chapitres de "Bibliothèques"



UNE BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

concernant la lecture publique. Ce fut "La librairie publique". A l'aide de ces deux ouvrages, il est possible de suivre le cheminement de la pensée d'Eugène Morel. Il est d'abord amené à constater un fait :

b) La lecture publique n'existe pas en France.

Telle est la conclusion à laquelle arrive Morel après s'être livré à une vaste enquête auprès des bibliothèques françaises : il avait entrepris "des recherches longues et consciencieuses, et des voyages, et des visites, envoyé plus d'un cent de lettres... L'Association des Bibliothécaires français, elle, a envoyé un questionnaire à toutes les bibliothèques de France" (2). Car il existe beaucoup de bibliothèques en France :

- les bibliothèques populaires : elles sont au nombre de 3000 et réalisent 5 millions de prêts. Mais dans quel état sont-elles ? "Cabinet noir, annexe de mairie, vestibule d'école, soupente de cercle... Il y a tel chef-lieu de département qui avait, il y a quelque temps la sienne sous un escalier" (Chevalley). Pas une n'est ouverte du matin au soir, mais souvent deux heures par semaine, le dimanche ou deux heures le soir tous les jours. A Amiens, il y a "18 bibliothèques... toutes ouvertes une heure -et la même- le dimanche" (3). Ces bibliothèques ont peu d'ouvrages : à Amiens, les 18 bibliothèques totalisent 16000 volumes, et beaucoup sont les mêmes.

- les bibliothèques municipales ne sont pas mieux loties. Pourtant "il y a ou il doit y avoir dans chaque ville de France une bibliothèque de ce genre. Elle contient presque toujours des richesses archéologiques, compte en tout cas beaucoup de vieux livres, enfin c'est un bibliothèque savante. Le mot savant... veut dire tout simplement vieux, incommode, rébarbatif. Une bibliothèque qui ne prête pas de livres, qui ouvre à des heures où personne ne peut venir, où les bibliothécaires grinchent, dorment ou prennent de grands airs est une bibliothèque savante. En tout cas, les plus grands efforts sont faits pour pousser ces institutions hors du public" (4). Leurs moyens financiers sont faibles et mal répartis : à Rouen, les crédits d'achat sont les mêmes qu'il y a 25 ans, alors que les crédits de reliure ont doublé (5). Certaines n'ont même pas de budget. A une lettre adressée au maire de Maubeuge par Morel, on répondit : "Nombre de volumes : 1260. Aucun crédit n'est inscrit au budget pour la bibliothèque qui est publique mais ne fonctionne pas. Il n'y a pas de bibliothécaire et les habitants ne demandent jamais communication des volumes de la bibliothèque" (6). Les fonds sont donc surtout constitués de vieux livres, ce qui provoque l'indignation de Morel : "Une bibliothèque n'est pas une collection de vieux livres, c'est un crédit annuel pour en acheter de nouveaux (7). Quant aux rares achats, ils sont

fait peu judicieusement : "le bibliothécaire ...contente tout le monde en achetant "Femina" pour Madame l'adjointe, "l'Assiette au beurre pour le conseiller de préfecture aux idées avancées, les "Enceintes gallo-romaines" pour quelque archéologue" (8). Peu ont une installations spéciales, peut-être deux douzaines. Citons Mamers où "le même ancien couvent des religieuses abrite les 5000 volumes de la bibliothèque, la mairie, le musée, la prison, le collège, la sous-préfecture et la gendarmerie..." (9).

Quant aux heures d'ouverture...Bordeaux est un modèle, paraît-il, car ouverte du matin 8heures à dix heures le soir. Morel s'y rend, y trouve un tableau sur lequel il lit "que la bibliothèque ouvre de neuf heures à midi, puis ferme jusqu'à deux, puis rouvre jusqu'à quatre, puis ferme jusqu'à huit, puis rouvre jusqu'à dix. Attendez, le mois d'août on n'ouvre que le mercredi, et en juillet c'est de 9 à 12 et de 2 à 5... si en copiant je n'ai pas fait d'erreur!" (10). Il cite de nombreux autres exemples qui le font s'exclamer : "il faut vraiment qu'on y tienne à ces bibliothèques qui ont des jours comme des dames car quelque attrait que celles-ci nous offrent on risque d'oublier de leur rendre visite le 3ème jeudi des mois qui ont des "R"..." (11).

- les bibliothèques scolaires : de 1863 à 1889 (en 26 ans), l'Etat a donné 4 millions, les villes et les particuliers 7, le nombre de volumes a été doublé, le nombre de lecteurs multiplié par 4. Mais, des 1885, l'Etat amoindrit ses crédits : 200 000 en 1879 et seulement 93 000 en 1885(12). 30 000 écoles n'ont pas de bibliothèques et dans les bibliothèques existantes, les livres sont "à l'état gras, noirci, puant, archéologique" (13).

Morel trouve deux sortes de raisons au mauvais fonctionnement des bibliothèques françaises : d'une part, le développement des sciences historiques fait que les bibliothécaires -qui ont souvent une formation d'historien ou d'archéologue ou de paléographe- se sont souciés davantage de conserver de vieux livres que d'en acquérir de nouveaux ; d'autre part, l'insuffisance des crédits. De plus, le public français n'a pas encore compris l'intérêt de compléter l'école par la bibliothèque. La France ne manque donc pas de bibliothèques : au contraire, elle aurait trop mais elles sont mal organisées, mal gérées, inaccessibles le plus souvent car ouvertes peu de temps et aux heures pendant lesquelles les gens travaillent. La France a des bibliothèques mais elle n'a pas de bibliothèques de lecture publique. Morel estime la situation dramatique car l'évolution économique et sociale rend le recours aux bibliothèques publiques de plus en plus pressant.

c) Raisons de l'utilité des bibliothèques publiques.

c) Raisons de l'utilité des bibliothèques publiques.

Ces raisons découlent de trois

faits nouveaux :

- Le développement du temps de loisir : la journée de travail se réduisant, il faut donner à l'homme de quoi occuper ses loisirs ailleurs qu'au café. Or, les gens aiment lire."A Aubervilliers, ville de 31 000 habitants, la bibliothèque possède 2690 volumes, le nombre des prêts est de 23 756 par an alors que la subvention est presque inexistante. Voilà donc des livres lus dix fois par an et non renouvelés" (14). Il convient donc d'exploiter ce goût pour la lecture et de l'offrir dans de bonnes conditions. La bibliothèque publique paraît être la "seule institution libre qui réponde à la fois à deux buts : loisir, perfectionnement du travail" (15). On peut y lire des romans, mais elle contient aussi des documentaires.

- l'accroissement de la documentation : le nombre des livres, des périodiques devenant de plus en plus grand, "le temps n'est plus où la mémoire d'un homme suffisait à contenir l'ensemble des connaissances utiles à son métier" (16). C'est la faillite de la mémoire personnelle : on ne peut plus apprendre tout ce qu'il y a dans les livres, il faut apprendre à se servir des livres. La bibliothèque publique a alors un rôle important à jouer, celui de renseigner : "fournir à toute heure, suivant les besoins de l'instant, les renseignements, la documentation de la vie, des sciences, des métiers. C'est un bureau de renseignements généraux" (17).

- le rôle éducatif de la bibliothèque : elle peut remplir ce rôle à deux niveaux, celui des enfants et celui des adultes. Eugène Morel critique le système scolaire alors en vigueur en France et qui est fondé sur l'abus du livre ("Je crois que la botanique s'enseigne mieux dans les bois, l'agriculture aux champs, la médecine à l'hôpital, l'histoire d'après les monuments, les langues vivantes en parlant" (18)) et sur les cours des professeurs. "Le mot "cours" devrait être banni de tout l'enseignement du second degré et de la majeure partie du supérieur. La classe est assez remplie par les expériences, applications au tableau, exercices. Si quelqu'un doit faire un cours, ce n'est pas le professeur, c'est l'élève. Un cours bien fait profite à celui qui le fait" (19). L'utilité de la bibliothèque publique éclate ici au grand jour : il faut "envoyer les élèves dans les librairies publiques et leur faire faire la leçon tour à tour" (20).

Mais la bibliothèque publique est aussi utile pour l'éducation des adultes : si la III^e République a rendu l'instruction gratuite et obligatoire, il est cependant inutile d'apprendre à lire à une population si on ne lui fournit pas ensuite des livres et des périodiques. La bibliothèque devient un

moyen d'auto-enseignement, une vraie école libre où l'instruction est la plus forte car c'est celle qu'on se donne à soi-même.

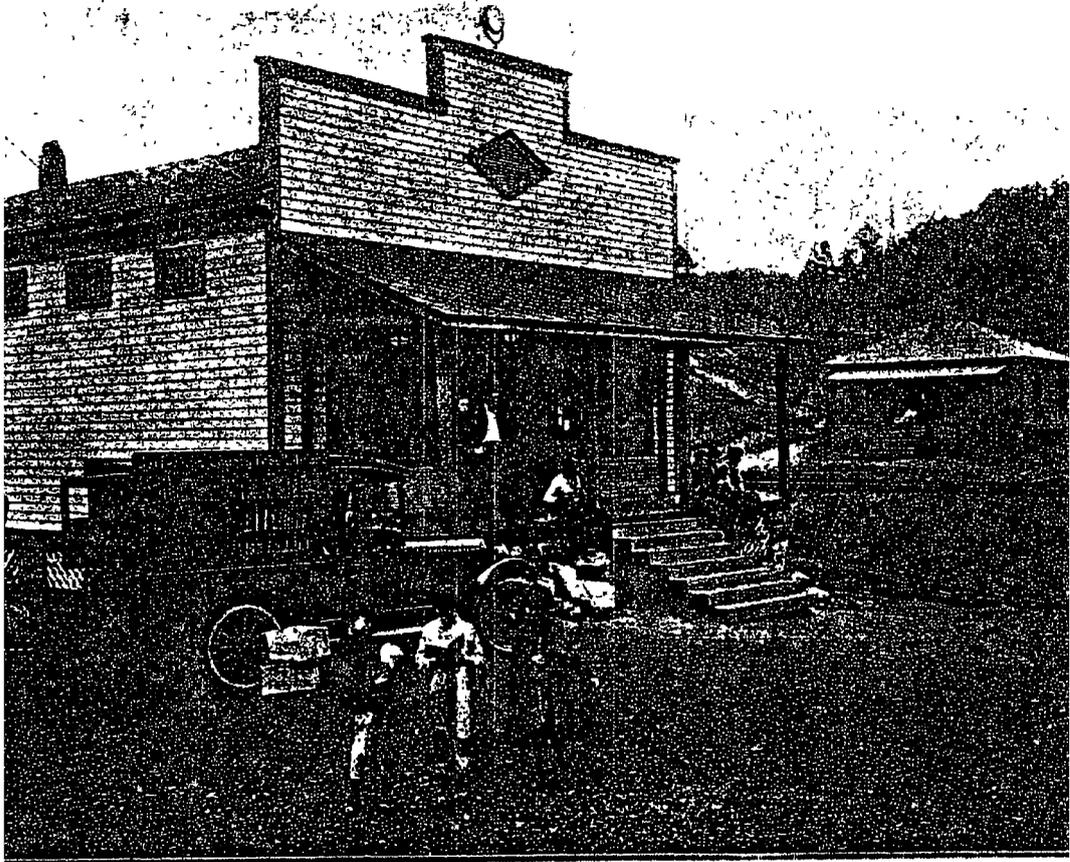
Les bibliothèques publiques ont donc un triple but : -distraire
-renseigner
-enseigner.

La question des bibliothèques doit être au centre des préoccupations de l'humanité et il convient de doter la France de bibliothèques publiques efficaces. Pour Morel, le meilleur moyen de se doter de telles bibliothèques consiste à imiter ce qui se fait à l'étranger, en particulier dans les pays anglosaxons : la "free public library".

d) La free public library.

On traduit cette expression par "bibliothèque publique libre". Le mot bibliothèque ne doit pas faire illusion : rien de tel n'existe en France.

- Le modèle anglosaxon : une bibliothèque publique libre se compose de deux éléments : un monument spécial et un impôt spécial. Le monument est beau.. "Il est toujours ouvert sauf aux heures où on dort. Il est ouvert comme les cafés, les parcs, du matin jusque vers 10 heures ou 11 heures du soir, et il n'y a pas d'interruption" (21). Il comprend plusieurs salles : salle de journaux et de revues, salle de prêt, salle de "référence" où on trouve des livres mais aussi les derniers annuaires, des cartes, des guides, des indicateurs. En somme, tout le matériel imprimé indispensable à la vie moderne. Il y a aussi une salle pour les enfants et parfois, une salle pour les femmes "puisque'il paraît qu'il faut les mettre à part" (22). Souvent aussi, une salle pour les aveugles. Il existe une bibliothèque centrale et des annexes, les livres circulant de l'une à l'autre à bord de voitures. La bibliothèque publique libre est reliée à une bibliothèque qui doit uniquement servir à la conservation. "L'une a des agents, l'autre des conservateurs. Deux rôles : user, conserver. L'un doit être fier si au bout de l'année, il constate que 100 ou 1000 volumes sont bons à brûler, lus, salis. L'autre doit interdire même le feuilletage d'un livre si le toucher risque d'en écailler les peintures fragiles" (23). La bibliothèque publique libre est avant tout municipale. Elle ne relève pas de l'Etat. Elle est supportée par un impôt spécial payé par ceux qui en profitent : le "penny rate" (centimes additionnels pour la librairie publique) institué par le Bill Ewart, après accord des citoyens de la ville en question. Eugène Morel note la différence avec la France où "un citoyen de Carpentras se réveille un matin avec la charge d'entretenir, non la fanfare de son pays, mais l'Opéra... En monarchie anglaise, un sujet de Litchfield ne donne pas 10



Camion de la *County Library* de Jefferson (Alabama) allant ravitailler en livres les villages et les maisons isolés dans la campagne.

sous pour l'Opéra de Covent Garden, mais 2 tout juste pour la Library de sa ville...Et, quand il passe -chaque jour- devant la bibliothèque de sa ville, il n'entre pas en électeur grincheux savoir "ce qu'on a fait de l'argent des contribuables", il vient simplement jouir d'une satisfaction qu'il s'est payée" (24).

Dans ces bibliothèques libres, le public vient consulter les journaux et les revues et fréquente surtout la salle de "reference" : "ce qu'il vient chercher, ce sont des faits. Annuaires, journaux, indicateurs -des outils" (25).

Tel est le modèle que Morel se propose de faire adopter en France sous le nom, non de bibliothèque publique, mais de librairie publique en reprenant l'ancien sens de ce mot. Car, le terme "bibliothèque" était approprié quand les livres étaient rares et devaient être conservés précieusement, mais le mot "librairie" convient à une époque où les livres sont nombreux et où on doit être content si au bout de l'année, on doit jeter les livres parce qu'ils sont hors d'usage (26).

- Comment adopter le modèle anglais en France.

Des aménagements seront nécessaires : il est difficile en France d'imposer un penny rate tant qu'il n'y aura pas d'impôt sur le revenu. Il propose donc une loi de librairie : les villes dont la population serait supérieure à 35 000 habitants verseraient 0,50 F par habitant ou 1/100 des recettes au moins ; celles dont la population est inférieure à 35 000 habitants seraient autorisées à s'imposer de même soit pour l'entretien d'une bibliothèque indépendante, soit d'une annexe de la librairie publique de la région. L'Etat s'engagerait à augmenter d'1/20 le budget voté par les villes de moins de 35 000 habitants, et la part du budget dépassant le minimum dans les villes de plus de 35 000 habitants.

En transposant l'institution en France, il faut en respecter les points essentiels :

* les librairies ne doivent pas être isolées mais reliées entre elles et on doit prévoir d'apporter les livres dans les endroits qui en sont démunis : des bibliothèques circulantes existent en Australie, à New-York et fournissent les campagnes. Il faut en avoir en France aussi, mais Morel signale un danger à éviter, car "l'on sera tenté en France de faire de l'école le dépôt naturel et de l'instituteur le bibliothécaire. Nos bibliothèques scolaires montrent le résultat piteux du système" (27).

* les livres contenus dans les librairies publiques doivent représenter tous les genres : on doit y trouver aussi bien des annuaires que des livres pour enfants que des romans. Or, la présence des romans dans les bibliothèques était fort décriée à cette époque. Morel prévient donc les objections : "on accuse la librairie publique de ne servir qu'à lire des romans, mais " à ceux qui méprisent le roman, il ne faut cesser de demander par quoi ils le remplacent. Morale et

théologie. Arts utiles. Sciences. C'est fort bien. Tout cela, c'est l'école. On l'impose aux enfants. La librairie publique n'a qu'un moyen, c'est de plaire... Il y a de mauvais romans. Tout ce que peut faire la librairie publique c'est d'offrir abondamment, commodément le meilleur- et de laisser prendre le reste aussi, pour ne pas forcer le public à aller le prendre là où seul le pire est proposé, presque imposé par les forces de la réclame... Presque partout où nous avons des chiffres, la proportion de lectures frivoles diminue à mesure que s'étend et se prolonge l'action de la librairie publique" (28).

* Le libre accès doit être établi. Il faut le développer petit à petit car les gens n'y sont pas habitués. Les risques de vols ne doivent pas faire hésiter car, de toute façon, "il n'est pas prouvé que les barrières, les grilles, les bulletins et la surveillance ne coûtent pas plus cher que les livres perdus " ; or, le libre accès offre de nombreux avantages : "partout où l'open shelf a été établi, le niveau des lectures a monté... C'est aussi la possibilité de poursuivre à fond une étude. Las de demander les livres énumérés un à un sur un catalogue et qui se répètent tous, le lecteur renonce et croit avoir tout lu. La recherche sur place lui ôte toute son illusion ! Il s'aperçoit qu'il a oublié l'ouvrage le meilleur ou le plus complet" (29).

* Il doit toujours y avoir dans la librairie publique une bibliothèque pour les enfants. L'école ne doit pas posséder de livres -sauf quelques manuels- mais les livres de lecture, de référence, de divertissement ou qui servent à illustrer les cours doivent se trouver à la librairie et être choisis par le bibliothécaire pour éviter tout aspect scolaire. Il faut apprendre à l'enfant à se rendre à la bibliothèque, à manier les catalogues, à chercher dans les livres les explications de ce qu'on lui a montré à l'école. Il faut veiller à ne pas séparer la bibliothèque des adultes de celle des enfants car il y a danger à traiter l'enfant comme une espèce séparée et à le fixer plus que de raison dans cet état transitoire.

A travers ses deux ouvrages, Morel est donc parvenu à dresser un panorama complet, que ce soit au plan moral, technique, financier ou social de ce que doit être la librairie publique. Cette description et l'enthousiasme de Morel provoquèrent de nombreuses réactions dans le milieu professionnel, mais aussi dans l'opinion publique.

2) Les réactions françaises aux deux ouvrages de Morel.

Le livre de Morel, "Bibliothèques", suscita rapidement des réactions de tous genres de même que,

l'année suivante, "la librairie publique". On peut citer quelques exemples issus du milieu professionnel français.

Chatelain, directeur de la Revue des Bibliothèques, écrivit la critique la plus virulente : "Lorsqu'un romancier veut entreprendre un ouvrage sérieux, il a beau compiler une foule de livres, sa brillante imagination lui fait préférer les chimères à la réalité, et il ne peut en sortir qu'un roman" (30). Pour lui, Morel n'est autre qu'un homme "dont l'idéal consiste à trouver le Bottin et l'indicateur de chemins de fer" dans les bibliothèques (31). Il est d'autre part fort touché par les critiques de Morel contre les Chartistes.

Chapot, de son côté, avoue avoir "lu avec intérêt et jusqu'au bout cette oeuvre passionnée, colorée et triviale, pleine de trouvailles, mais aussi de redondances abusives qu'accumule un parti-pris de pamphlétaire, impressionnante par le désintéressement personnel qui s'y reflète, brutale et choquante par son esprit haineux et une sorte de rage d'invective directe où s'affirment enfin à la fois le souci de l'enquête exacte et un mauvais goût de journaliste embourbé dans l'exagération et le paradoxe" (32). Il reprend les idées de Morel en les étudiant de près. Ainsi, il reconnaît que Morel a raison de dénoncer les heures d'ouverture extravagantes des bibliothèques. Mais il ne croit pas que toutes les tendances politiques seront un jour représentées par leurs journaux dans une bibliothèque. Il sourit à l'idée de trouver le Bottin ou des affiches dans une bibliothèque mais juge bonne d'y tenir ouvert le budget de l'Etat. Il y ajouterait même ceux du département et de la commune. Mais, même s'il acquiesce à certaines propositions de Morel, pour lui, la lecture publique est impossible en France à l'inverse des pays anglosaxons : "Aux Etats-Unis, les chemins de fer ont une classe unique ; en Angleterre, la 3ème réunit miséreux, ouvriers, bourgeois. Aux bibliothèques publiques, des gens de toute condition se frôlent sans embarras. Je ne vois guère ce régime implanté en France d'ici longtemps ; il faudra encore aux diverses classes des livres et des locaux séparés" (33).

Les critiques de Chapot sont plus nuancées que celles de Chatelain, mais il faut souligner que c'est surtout contre les passages du livre de Morel concernant la Bibliothèque Nationale, les bibliothèques savantes et l'Ecole des Chartes qu'ils s'élèvent. Chapot écrit : "Ce que vise l'article fondamental du credo de cet auteur (les établissements libres ou municipaux) retiendra brièvement notre attention, à titre sociologique ; nous nous attarderons bien davantage à ce qui touche les bibliothèques savantes" (34).

Au contraire, Charles Mortet, dans le Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français, organise complètement son compte-rendu autour de la librairie

publique. Il souscrit aux idées de Morel. Pour lui, l'imperfection des bibliothèques françaises provient du manque d'argent. Or, l'Etat ne peut en donner : c'est donc aux municipalités et aux particuliers à prendre en charge les bibliothèques et il conclut : "si le cri violent de Mr Morel pouvait avoir comme résultat de secouer en France la torpeur des esprits, d'éveiller dans les municipalités et chez quelques-uns de nos plus riches concitoyens la généreuse ambition de doter chaque ville d'une bibliothèque où seraient représentés et incessamment renouvelés les meilleurs ouvrages de haute et solide vulgarisation, il aurait fait à coup sûr une oeuvre utile" (35).

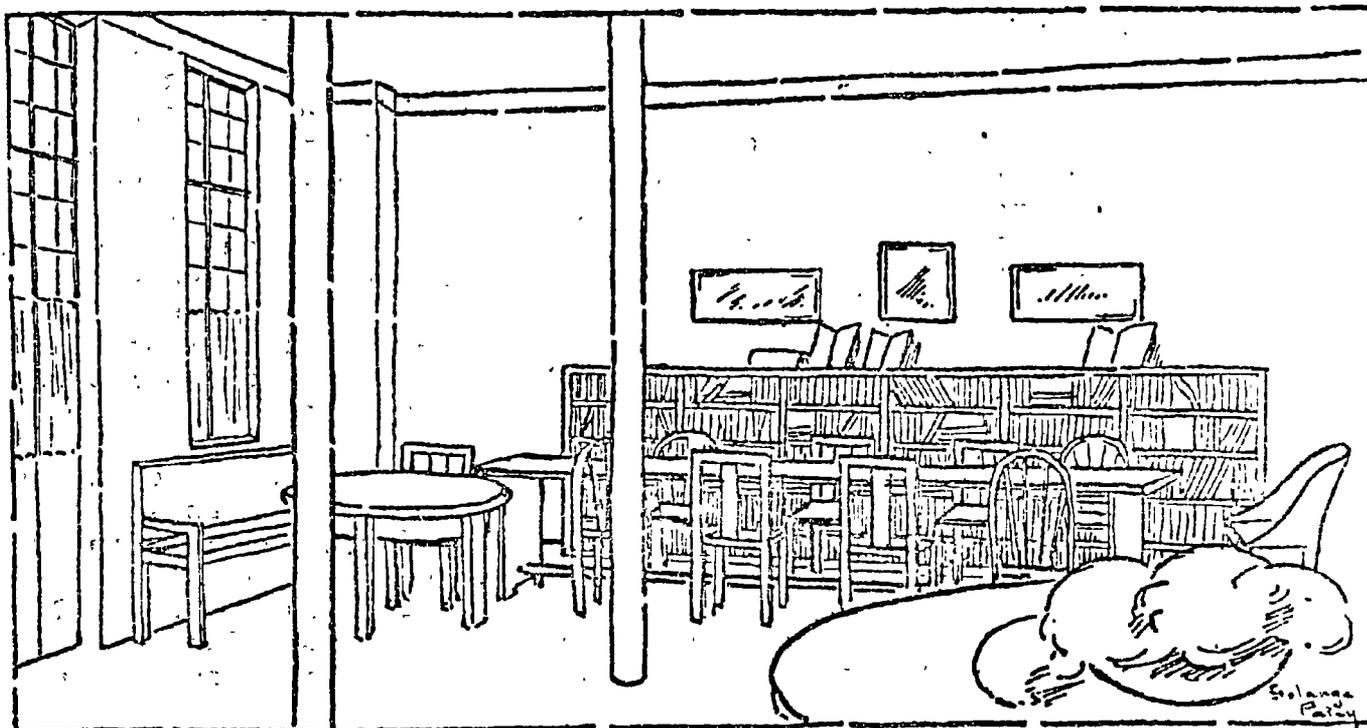
Quant à Lucien Maury, il est pris d'enthousiasme pour les ouvrages de Morel : "Non seulement, je dis : lisez ce livre ; j'ajoute : faites-le lire ; prêtez-le et proclamez les louanges. Lisez ce livre, goûtez-en l'enseignement âpre et parfois amer comme un fortifiant, méditez cette critique de nos moeurs, cette critique ardente qui vous propose une foi, un enthousiasme..." (36).

Il y eut encore d'autres critiques, Eugène Morel, dans les premières pages de "La librairie publique" indique que des lettres lui parvinrent de partout, il y eut aussi des échos de son livre dans la presse quotidienne : "Oui, les premiers encouragements me sont venus des bibliothécaires qui m'ont écrit spontanément. J'ai pu constater que ...ceux qui s'efforcent vraiment de moderniser leurs bibliothèques ne s'offensaient pas de ce qu'on pouvait dire du marasme actuel. Puis des écrivains. Je voudrais citer les beaux articles de Paul Margueritte, de Jules Case, et aussi de MM. Edmond Pilon, Ernest-Charles, Henry Mazel, Louis Dumur, Jules Bertaut, H. Lapauze, Jean Vignaud, qui dans un journal populaire, "Le Petit Parisien", acceptait pour la France le principe du penny-rate" (37).

Le résultat du mouvement qui se produisit alors fut que Morel devint, en quelque sorte, le symbole de la bibliothèque publique moderne. Des amis et des bibliothécaires le pressèrent de préciser encore sa pensée et surtout de passer à des réalisations concrètes.

3) Conséquences de la publication des deux ouvrages de Morel.

La réputation que Morel acquit à cette époque lui permirent d'une part de participer aux expériences américaines en France après la guerre de 1914, d'autre part de mettre en pratique certaines de ses idées.



VUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA RUE BOUTENRIE
Contre le mur du fond, rayonnage contenant les livres pour enfants de plus de dix ans.

a) Morel et l'aide américaine après la guerre de 1914.

En effet, après la guerre de 1914, les Etats-Unis, pour aider la France à se relever créèrent un Comité américain pour les régions dévastées. La section "Bibliothèques" de ce Comité se trouva amenée à reconstruire dans le département de l'Aisne plusieurs bibliothèques détruites pendant la guerre. Les bibliothécaires américaines, sous la direction de Miss Jessie Carson, réalisèrent leur tâche selon les méthodes enseignées aux Etats-Unis : cinq bibliothèques furent ouvertes, un bibliobus mis en service. Morel fut invité à l'inauguration car ses travaux étaient connus des Américains. Coyecque, inspecteur des bibliothèques municipales parisiennes et ami de Morel, était aussi présent. Tous deux exprimèrent le souhait qu'une bibliothèque de même type que celle de Soissons fonctionne à Paris. Leur souhait fut exaucé : le 2 novembre 1922 la bibliothèque de la rue Fessart était ouverte. Cette bibliothèque, située dans le XIXème arrondissement, a été édiflée par le Comité américain sur un terrain communal. Le Comité installa dans un baraquement "une collection de livres judicieusement choisis, agréablement reliés de couleurs variées, méthodiquement rangés sur les rayons, auxquels le public accède librement... La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine de 14 à 22 heures (sauf le mercredi où elle reste fermée de 14 à 20 heures) et le dimanche de 9 heures à 11 heures : on prête simultanément deux livres, dont un seul roman ; les enfants sont admis dès qu'ils peuvent inscrire eux-mêmes sur le registre ad hoc leurs nom et adresse" (38). La bibliothèque Fessart devint propriété de la ville de Paris le 1er janvier 1924, la municipalité s'étant engagée à maintenir le même fonctionnement. Certaines bibliothèques parisiennes imitèrent son exemple (bibliothèques de la rue Vulpian, de la rue Sorbier).

Le 12 novembre 1918, avait été fondé le Book Committee on Children's libraries. Ce Comité choisit de doter la Belgique et la France d'une bibliothèque pour enfants parce que cela paraissait une création vraiment américaine. Le 12 novembre 1924, fut inaugurée la Bibliothèque de la rue Boutebrie, l'Heure Joyeuse. Si cette réalisation était le résultat des efforts du Book Committee, de Coyecque et d'autres, les écrits de Morel qui avaient contribué à répandre l'idée de la bibliothèque enfantine n'avaient-ils pas eu une certaine influence sur cette création ? C'était l'opinion de certains à cette époque. Morel le reconnaît lui-même -pour s'en défendre avec modestie- dans le discours qu'il prononça lors de l'inauguration : "Ceci est le résultat de longs efforts. Un me dit que j'y suis pour quelque chose. En paroles, oui, comme en ce moment, ou en écrit. Que seraient ces velleités, ces suggestions sans la ferme volonté, je dirai l'opiniâtreté de la Présidente du Book Committee on Children's libraries" (39).

L'aide américaine se présenta encore sous une autre forme qui permit à Morel de réaliser pratiquement l'une de ces idées : celle concernant la formation professionnelle.

b) Réalisations de Morel.

Les réalisations concrètes de Morel concernent trois domaines qu'il avait évoqué dans ces ouvrages : la formation professionnelle, le libre accès et l'application de la classification décimale, et enfin les techniques photographiques et l'introduction de la mécanisation dans les bibliothèques.

* La formation professionnelle.

Morel avait fortement attaqué la place prise par les Chartistes dans les bibliothèques et il leur imputait presque entièrement le retard des bibliothèques françaises. Il leur reprochait d'avoir pris la place des gens de lettres (40). Mais, en fait ni l'un ni l'autre n'avait reçu un véritable enseignement professionnel. Lorsqu'il développe sa théorie de la librairie publique, Morel conclut à la nécessité d'un personnel adéquat. Il prit donc part à la naissance et au développement d'un tel enseignement.

La première tentative eut lieu dès 1910. L'Ecole des Hautes Etudes Sociales organisa une section "Bibliothèques modernes" dont Morel devint le secrétaire général. A ce titre, il organisa, sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires Français (ou A.B.F.) une première série de conférences en 1910-1911. Ces conférences n'étaient pas destinées à proprement parler à former des bibliothécaires : Morel voulait d'abord informer le public, les étudiants, les bibliothécaires en fonction, leur montrer comment on devait concevoir maintenant la bibliothéconomie. Ainsi, le public saurait tout ce qu'il peut retirer d'une bibliothèque, les étudiants comprendraient que la bibliographie s'apprend, les bibliothécaires établiraient enfin des relations directes entre eux. Il pensait aussi que ces conférences pouvaient donner aux employés déjà en poste dans les bibliothèques les moyens d'acquérir les connaissances élémentaires qu'ils ne possédaient pas encore. C'était le tout premier pas vers la création d'un enseignement véritable, vers l'élargissement des examens et des diplômes exigés (41). Tous les sujets concernant les bibliothèques étaient abordés par les conférenciers : Dépôt légal, prêt, relations avec le public, procédés de reproduction etc (cf Annexe 1). Elles furent bien accueillies, le public était nombreux et on peut lire dans Le Bibliographe moderne que "l'ensemble est excellent...les préoccupations qui ont guidé le choix des sujets sont celles de tout bon bibliothécaire" (42). Ces conférences eurent lieu pendant trois ans, de 1910-1911 à 1913-1914.



LA SALLE DE LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE AMÉRICAINE
DE LA RUE DE L'ÉLYSÉE

Si la guerre interrompit les cours de l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, elle devait par contre être à l'origine du premier enseignement professionnel véritable.

Du 18 juin au 31 juillet 1923, des cours eurent lieu à la Bibliothèque américaine de la rue de l'Elysée des cours de formation pratique pour le personnel des bibliothèques publiques. Ils avaient été organisés sous les auspices du Comité américain pour les régions dévastées. Le succès de cette première session fit que le Comité américain décida de créer à Paris une véritable école de bibliothécaires et de la financer pendant deux ans. L'Ecole, située 10 rue de l'Elysée, offrait des cours de huit mois ou de six semaines. Les cours portaient sur l'administration, les classifications, le livre. Il y avait également des stages et des visites (cf Annexe 2). L'enseignement était avant tout technique et pratique. Morel fut contacté et accepta avec joie d'y enseigner dès 1923. Il put ainsi former lui-même le personnel destiné aux bibliothèques qu'il souhaitait voir se développer. Il cessa ses cours en 1927, peut-être parcequ'il n'appréciait pas la transformation de l'Ecole en Centre international d'études bibliothéconomique. L'Ecole ferma ses portes, faute de crédits en 1929. Elle avait permis à Morel de voir une de ces idées prendre corps, avait suscité un grand enthousiasme chez certains - comme Mademoiselle Marguerite Grunty, nièce de Morel et élève de l'Ecole qui écrivait : "il [l'enseignement] était enveloppé d'une vivifiante atmosphère de conviction et d'espérance créée par la joie des Américains de partager leur réussite et celle des deux pionniers français et de leurs amis qui voyaient poindre le résultat de leurs efforts" (43). Elle suscita aussi des sarcasmes et certains la qualifièrent d'Ecole des Chartes du Far West (44).

L'action de Morel en faveur de la formation professionnelle devait être complétée par son action en faveur de la profession de bibliothécaire. Il participait de façon régulière aux travaux de l'A.B.F. dont il fut membre toute sa vie. Or, les travaux de l'A.B.F. étaient surtout consacrés alors aux problèmes de statut, de recrutement et d'avancement. Morel préconisait l'accès des femmes à ce métier, d'une part pour s'occuper des bibliothèques enfantines, d'autre part parce qu'elles possèdent certaines qualités : soin, minutie, exactitude, netteté, à un plus haut degré que les hommes (45). Sur ce point, l'avenir a vu son vœu largement exaucé.

Son action en faveur de la formation professionnelle le conduisit à réaliser la première expérience d'application de la classification décimale en France.

* L'application de la classification décimale se fit pour la première fois en France à la bibliothèque municipale de Levallois-Perret.

En effet, la municipalité de cette ville ayant appris l'existence des conférences de l'École des Hautes Etudes Sociales, demanda à Morel et à ses élèves de venir à Levallois-Perret établir le catalogue de la bibliothèque. Morel vit là "l'occasion inespérée d'essayer dans une bibliothèque dite populaire la classification décimale qui, en France, était rejetée partout comme trop difficile et compliquée" (46).

Avec l'aide du personnel de la bibliothèque, Morel et ses étudiants publièrent en 1913 le premier catalogue de bibliothèque française classé selon la classification de Dewey. Morel adapta cependant légèrement cette classification. Il n'utilisa que des indices décimaux réduits à trois chiffres, suivi parfois -mais pas toujours- de la première et même à l'occasion, de la seconde lettre du nom de l'auteur. Par contre, à la suite de l'indice, on trouve toujours un numéro d'ordre ou d'inventaire (cf Annexe 3) Pour les romans, il utilise les initiales de l'auteur suivies d'un numéro : l'un de ses romans sera ainsi indexé "M - 3039". Pour l'histoire et la géographie, il conserve les divisions méthodiques et il mentionne aux pays et époques les villes et individus qu'il faut aller chercher dans deux grandes rubriques alphabétiques : la topographie, ou histoire locale : 910 et la biographie 920. Le catalogue commencé en 1911 fut publié en 1913 après deux ans de travail assidu. Il comprenait le catalogue décimal, une table des auteurs de romans et une table pour les autres auteurs. Il fut rapidement épuisé et Morel fit paraître une autre édition modifiée en 1925. Au catalogue décimal, s'ajoutaient cette fois un index alphabétique des matières avec l'indice correspondant et une table des auteurs -qu'il s'agisse d'auteurs de romans ou non, car la séparation qui avait été faite dans la première édition n'avait pas donné satisfaction : en effet, le lecteur qui recherchait des ouvrages de Victor Hugo, par exemple, regardait dans la table des romans et consultait l'autre table ou inversement-.

Dans l'esprit de Morel, l'établissement de ce catalogue devait prouver que la classification décimale était applicable en France et qu'elle serait appréciée du public. Il devait servir aussi à éviter à d'autres bibliothèques de faire le même travail. En effet, puisqu'on retrouve à peu près les mêmes collections dans toutes les populaires et les municipales, celles-ci verraient dans ce catalogue leurs collections presque entièrement indexées.

L'expérience de Levallois ne fut pas sans influence sur la réorganisation des bibliothèques municipales parisiennes entreprise par Coyecque à partir de 1913.

La question de la classification universelle le préoccupa toujours. Les comptes-rendus des travaux du Bureau Bibliographique National, qui paraissaient régulièrement dans le journal La Librairie montrent que Morel suivait régulièrement les activités du Bureau. Il participait au congrès de l'Institut International de Bibliographie en août 1930 à Zurich et était élu président du Bureau Bibliographique français le 5 février 1932 pour une durée de trois ans (47).

Mais, une bibliothèque publique doit aussi se doter de moyens techniques modernes pour pouvoir effectuer les divers travaux plus vite et dans de meilleures conditions. Elle doit aussi élargir ses collections à d'autres documents que le livre.

* La mécanisation dans les bibliothèques et l'usage des procédés photographiques.

Morel avait été parmi les premiers partisans de l'introduction des machines à écrire dans les bibliothèques. L'invention de "machines à adresser" -qui reproduisent mécaniquement des adresses de publication ou d'abonnements-lui parut encore plus intéressante. En effet, il suffisait de transformer le format pour obtenir des fiches de bibliothèque et il écrit en 1933 : "nous avons contribué à suggérer la fiche de bibliothèque ; neuf lignes et format international" (48). Il écrivit différents articles sur ces machines, "appareils plus ou moins complexes, à main, à pédale ou mus par l'électricité. Affaire de prix. Tous ont des fiches matrices, rangées en ordre fixe dans une boîte, qu'on verse sans les déclasser dans un casier où la machine les prend, les fait passer sous un rouleau qui les imprimera, mais s'il y a sélection, n'imprimera que certaines d'entre elles, et les remettra toutes dans le même ordre, dans leur boîte... La sélection est obtenue par des encoches, des perforations ou des reliefs sur la fiche matrice. Suivant les appareils, et suivant leur prix, on obtient dix, cent divisions ou l'infini!" (49). Les fiches sont des fiches métalliques ou des stencils encadrés par des cartons spéciaux pour les protéger.

De telles machines ont été en usage dans les bibliothèques et on peut penser que la propagande qu'en fit Morel y fut pour quelque chose. Il saisit aussi l'intérêt que présentait pour les bibliothèques le développement des procédés photographiques.

En 1910, puis 1911, Morel publie deux articles sur le livre par projection ou "bibliophote" inventé par Goldsmith. Il s'agit d'une invention composée de deux appareils : l'un est un appareil microphotographique prenant sur pellicule des images de toute espèce dans une

dimension d'environ un cm², l'autre est destiné à agrandir la microscopique image et à permettre la lecture, soit sur une table, soit par projection contre un mur (cf-Annexe 4). Les avantages qu'on peut retirer d'un tel système sont les suivants : - reproduction de documents uniques (manuscrit, par exemple) ou très consultés (journaux) et donc assurance contre leur disparition,

- le prêt et les copies peuvent être remplacés par l'envoi de microphotographies qui sont bon marché, tiennent peu de place sur les rayonnages.

Après avoir montré les avantages de ce système, Morel essaya de le faire entrer dans les bibliothèques. Au congrès des bibliothécaires et bibliophiles de 1923, il proposait que les bibliothèques soient organisées pour délivrer des reproductions photographiques d'après des négatifs dont la conservation éviterait des communications ultérieures et des déplacements inutiles. Il ne se contenta pas seulement d'écrire des articles sur ce sujet, mais fonda une société, la société des Films SILF, avec la collaboration de Vitrac, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale. Il réalisa plusieurs séries de films commentés qu'il destinait d'abord aux enfants il établit ainsi une histoire des Temples d'Égypte, une histoire de la guerre en 6000 vues et bien d'autres encore. Au congrès des bibliothécaires de 1923, il déclara que les Films SILF peuvent établir un négatif et livrer en positif, par bandes de vingt-cinq vues, les films ou textes qu'on leur confiera. Il avait alors apporté lui-même une modification à l'appareil, n'utilisant plus des films de cinéma mais des pellicules de format 6,5 qui permettent de pouvoir lire sans appareil spécial : une loupe suffit, et même à l'œil nu on peut parcourir la pellicule et chercher la "page" ou la "vue" à projeter ; les défauts ou les fautes sont aussi plus aisément repérables. Il réservait le format plus réduit pour des séries considérables. (50).

Le catalogue de Levallois-Perret (édition de 1925) est précédé d'une préface dans laquelle Morel reprend ses idées sur les bibliothèques modernes et constate que la conception de la librairie publique a fait de grands progrès en France. Si on ne peut lui attribuer entièrement le mérite du développement de la lecture publique en France - l'aide américaine a contribué grandement à répandre les nouvelles bibliothèques, d'autres bibliothécaires ont joué aussi leur rôle - il n'en demeure pas moins qu'Eugène Morel a le premier tracé un plan d'ensemble de ce que devait être la bibliothèque moderne et qu'il a agi de manière à prouver que ce n'était pas là des vues utopiques, mais des projets réalisables. La lecture publique ne fut cependant pas son seul souci : bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale et écrivain, il se devait d'étudier le sort fait aux bibliothèques savantes en France ainsi que celui de la production intellectuelle.

Notes bibliographiques
(Chapitre II)

- (1) MOREL (Eugène). - La Librairie publique. - Paris : Colin, 1910. - P. 316.
- (2) MOREL (Eugène). - Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes. - Paris : Mercure de France, 1909. - T. 1, p. 115.
- (3) Ibid., p. 167.
- (4) Ibid., p. 112-113.
- (5) Ibid., p. 149.
- (6) Ibid., p. 151.
- (7) Ibid., p. 9-10.
- (8) Ibid., p. 114.
- (9) Ibid., p. 133.
- (10) Ibid., p. 140.
- (11) Ibid., p. 183.
- (12) Ibid., p. 184.
- (13) Ibid., p. 185.
- (14) Ibid., p. 182.
- (15) MOREL (Eugène). - La librairie publique. - Paris, 1910. - p. 210.
- (16) Ibid., p. 2.
- (17) Ibid., p. 3.
- (18) Ibid., p. 130.
- (19) Ibid., P. 132.
- (20) Ibid., p. 132.

- (21) MOREL (Eugène). - Bibliothèques... - Paris, 1909.
- T. 2,,p. 3.
- (22) MOREL (Eugène). - La librairie publique. - Paris,
1910. - p. 9.
- (23) Ibid., p. 12.
- (24) MOREL (E.). - Bibliothèques...- Paris, 1909. - T. 2,
p.4-5.
- (25) Ibid., p. 12.
- (26) BARNETT (Graham Keith). - The history of the public
libraries in France from the Revolution to 1939.
- Ann Arbor, Mich. : University Microfilms internatio-
nal, 1976. - T. 2, p. 520-521.
- (27) MOREL (E.). - La librairie publique. - Paris, 1910.
- p. 272-273.
- (28) Ibid., p. 223-224.
- (29) Ibid., p. 260-281.
- (30) CHATELAIN (Emile). - Morel (E.), "Bibliothèques".
In : Revue des Bibliothèques, (1909), n° 19 : 188.
- (31) Ibid., 189.
- (32) CHAPOT. - L'organisation des bibliothèques.
In : Revue de synthèse historique, 19 (1909), n°56 : 131.
- (33) CHAPOT. - L'organisation des bibliothèques.
In : Revue de synthèse historique, 19 (1909); n°56 : 139.
- (34) Ibid. : 131.
- (35) MORTET (Charles). - A propos du livre de M. Morel sur
les bibliothèques.
In : Bulletin de l'A.B.F., (1910), n° 1 : 15-16.
- (36) MAURY (Lucien). - L'avènement du livre.
In : Revue politique et littéraire, (1910), n° 8 : 247.
- (37) MOREL (E.). - La librairie publique. - Paris, 1910.
- p. 17.
- (38) COYECQUE (Ernest). - Les bibliothèques municipales
de Paris.
In : Mercure de France, (1924), 1er juin : 500.

- (39) MOREL (E.). - Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'Heure Joyeuse.
In : LÉMAITRE (Henri). - La Bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie. - Paris : Champion, 1925. - p. 6-8.
- (40) MOREL (E.). - Chartistes contre gens de lettres.
in : La nouvelle revue, 38 (1906), 15 février : 433-454.
- (41) Bibliothèques, livres et librairies. Conférences faites à l'École des Hautes Etudes Sociales sous le patronage de l'A.B.F...- Paris : Rivière, 1912-1914. - T. 1, p. I-II.
- (42) Chronique des Bibliothèques.
In : Le Bibliographe moderne, (1912), n° 16 : 280.
- (43) GRUNY (Marguerite). - Un pionnier des bibliothèques : E. Coyecque (1864-1954).
in : Bulletin de l'A.B.F., (1954), n° 1 : 11.
- (44) HUREPOIX. - Un beau métier que l'on n'apprend plus.
In : Revue des Bibliothèques, 40 (1930), partie "Chronique" : 123.
- (45) MOREL (E.). - D'un emploi d'assistantes dans les bibliothèques.
In : Bulletin de l'A.B.F., (1914), n° 1 : 21-26.
- (46) MOREL (E.). - Bibliothèque de Levallois-Perret. Catalogue. - La Roche-sur-Yon : Impr. centrale de l'Ouest, 1913. - p.XIII.
- (47) La Librairie, (1932), n° 295 : 3.
- (48) MOREL (E.). - Les machines au secours de la bibliographie.
In : Revue du Livre, (1933), n° 1 : 14.
- (49) Ibid. : 15.
- (50) CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHECAIRES ET BIBLIOPHI-LES. Paris. 1923. - Procès-verbaux et mémoires du congrès international...présentés par F. Mazerolle et Ch. Mör-tet.- Paris : Jouve, 1925. -P. 64.

III. - L'homme des bibliothèques savantes et du dépôt légal.

=====

Morel consacre une partie importante de son ouvrage "Bibliothèques" aux bibliothèques savantes, c'est-à-dire aux bibliothèques universitaires et à la Bibliothèque Nationale.

1) Les bibliothèques universitaires.

Eugène Morel compare la situation des bibliothèques universitaires françaises en 1846 et leur situation actuelle (en 1907) et arrive à la conclusion suivante : dans ce laps de temps, leur budget a été multiplié par quatre alors que le budget de l'instruction publique a été multiplié par 15. Morel établit que l'augmentation budgétaire a surtout profité à l'enseignement primaire dont le budget a été multiplié entre les deux dates citées par 23, le budget de l'enseignement supérieur ayant seulement été triplé. Il en conclut "qu'au développement de l'instruction primaire n'a pas correspondu un développement proportionnel de l'enseignement supérieur. Le progrès de l'un n'a été établi qu'au détriment du progrès de l'autre" (1).

La comparaison avec les pays étrangers révèle la situation catastrophique de la France. Morel reprend l'étude publiée en janvier 1906 dans les Cahiers de la Quinzaine par Mr Lot :

	Allemagne	France
Universités	21	10
Budget	37.232.265 F.	21.055.702 F.

En France, 10 millions sont absorbés par Paris. Les quatorze universités restantes se partagent donc 11 millions : en Allemagne, une fois la part de Berlin déduite, il reste 32,5 millions pour vingt universités. Quant aux achats de livres, ils s'élèvent à plus d'un million en Allemagne pour seulement 300 000 F en France. De plus, l'Allemagne possède en dehors des universités des Ecoles techniques supérieures qui n'existent pas en France et qui possèdent aussi des bibliothèques. L'Allemagne reconstruit la plupart de ses vieux locaux universitaires : "Halle, Greifswald, Kiel, Goettingen, Leipzig, Bonn ont inauguré de nouvelles bibliothèques de 1880 à 1892... En 1895, Strasbourg

qui coûta 1 700 000marks. Depuis Koenigsberg, Freiburg, Heidelberg, Giessen. Ascenseurs, lumière électrique, rien ne manque...Nous avons reconstruit la Sorbonne, et à grands frais. "On aurait dû et pu installer la bibliothèque dans un bâtiment séparé, aménagé secundum artem. Au lieu de cela, on lui a attribué dans la Sorbonne même des locaux tout à la fois mal agencés, obscurs et trop étroits. La nouvelle bibliothèque de la Sorbonne est de celles qu'on démolit en Allemagne pour en faire de neuves"(J. Laude)" (2). De nouveaux locaux sont aussi ouverts en province (Lyon, Lille, Dijon), mais si dans le rapport au ministre de 1906-1907 pour l'Université de Dijon, on estime que "notre bibliothèque donne pleine satisfaction" à présent (3), il faut cependant noter toujours à Dijon que "le mur des magasins où doivent s'abriter nos trésors d'art...est lézardé et les étais sont pourris; quant à la toiture, elle est à jour, ou peu s'en faut et la pluie la perce à son aise..." (4). A Toulouse, on se plaint de l'exiguïté des locaux; à Lille, les locaux ont été construits mais l'absence de personnel rend le service courant de plus en plus difficile: "de personnel de garçons bien entendu, car il y a toujours assez de bibliothécaires. En Angleterre, aux Etats-Unis ce personnel est composé de très jeunes garçons, apprentis bibliothécaires; en France, nous avons imaginé de réserver ces emplois à des sous-officiers" (5).

Les bibliothèques universitaires françaises ont donc des budgets insuffisants, du personnel peu nombreux et peu efficace. Offrent-elles en dépit de cela des services et des fonds corrects?

Morel examine alors les conditions de prêt dans les bibliothèques françaises et allemandes. En Allemagne, le prêt à domicile est bien plus important que la lecture sur place. Les élèves même peuvent emprunter pour un mois (six semaines à Kiel) une douzaine de volumes (vingt à Giessen) et obtenir des prolongations. Le prêt de bibliothèque à bibliothèque fonctionne depuis longtemps, directement, sans formalités. Que trouve-t-on en France? Un exemple parmi d'autres: les bibliothèques de l'Université de Paris prêtent aux professeurs soit à leur domicile, soit à leur laboratoire (6). Si vous souhaitez consulter des livres de médecine, "la riche bibliothèque de la Faculté, trop peu facile d'accès en général, s'ouvrira cependant pour les professeurs, et pourrait s'ouvrir à tous les étudiants si les règlements n'étaient pas aussi farouches! Quoi! Vous n'êtes pas contents avec une bibliothèque qui "pourrait" s'ouvrir et des règlements qui "pourraient" n'être pas si farouches?" (7).

En Allemagne, les bibliothèques des Ecoles techniques supérieures et celles des Universités sont

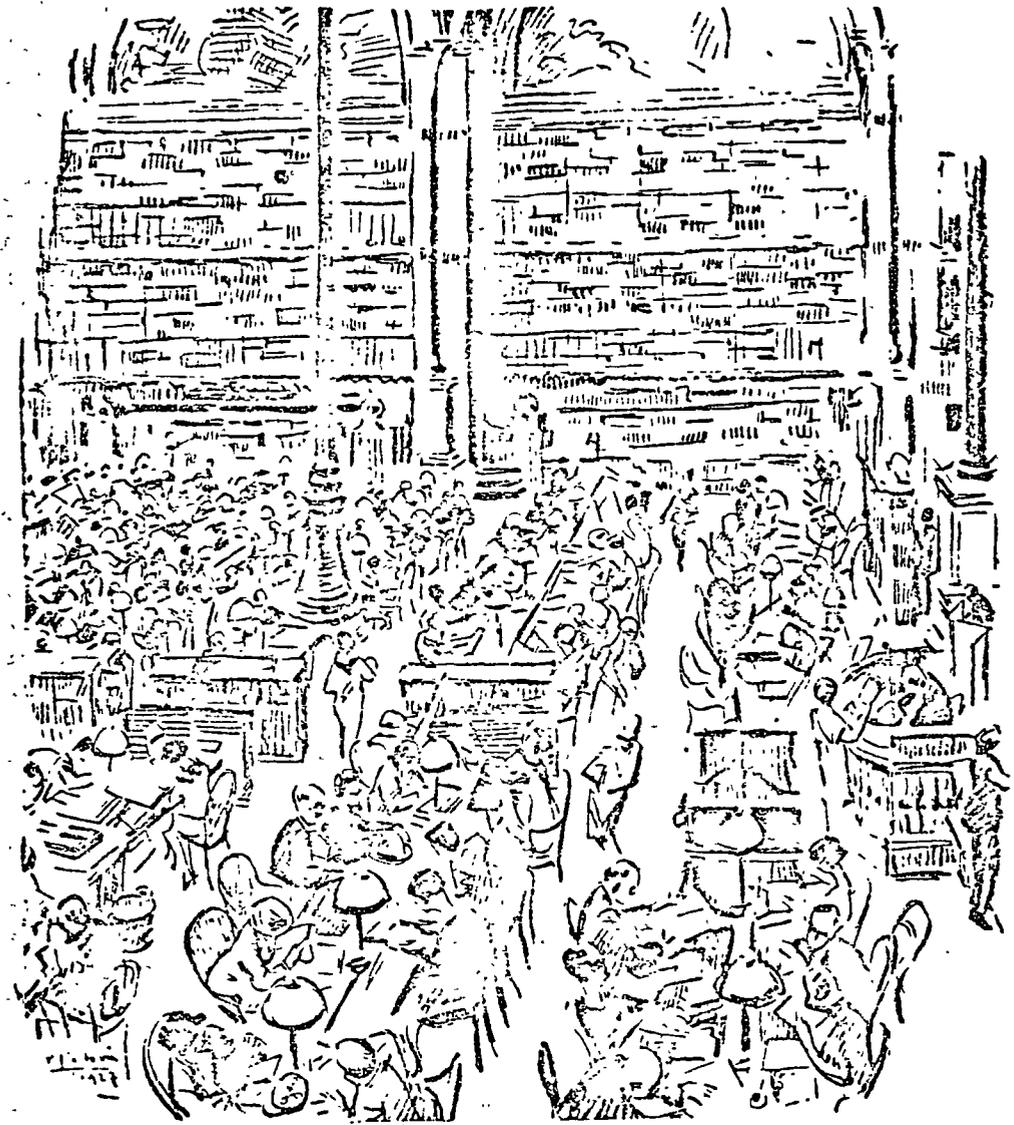
riches de livres scientifiques. Ce n'est pas le cas en France. Le tableau suivant montre le nombre de livres prêtés à l'Université de Paris pendant janvier-février 1905 :

	Lettres	Sciences
Nombre d'étudiants	1903	1603
Livres prêtés aux professeurs	1172	146
Livres prêtés aux étudiants	1345	31

Morel pense qu'il ne faut pas en conclure que les scientifiques ont besoin de moins de livres que les littéraires, mais plutôt qu'ils occupent une situation absolument sacrifiée dans les bibliothèques. L'explication est simple pour Morel : les bibliothécaires, qui sont le plus souvent des historiens, se désintéressent complètement des sciences. Chatelein, bibliothécaire de la Sorbonne, expliquait, quant à lui, la rareté des livres scientifiques dans son établissement ainsi : "Les bulletins quotidiens des livres demandés en vain par les lecteurs signalent bien plus souvent l'absence d'ouvrages historiques, philologiques ou littéraires que de traités scientifiques" (8). Or, il est bien évident que les scientifiques, sachant qu'ils ne trouvent rien dans les bibliothèques universitaires, ne s'y rendent plus. Par contre, les professeurs développent de petites bibliothèques de laboratoires et ne se servent que de celles-ci.

Morel propose donc une série d'améliorations : par exemple, nommer des bibliothécaires scientifiques spéciaux, établir une bibliographie scientifique sérieuse, rendre le prêt entre bibliothèques plus facile. Mais, il croit surtout que "l'instruction supérieure ne peut être bien donnée que par des bibliothèques "spéciales", pas trop spéciales, mais suffisamment, et la mesure en est donnée, non arbitrairement ou théoriquement mais par des faits" (9). Ces bibliothèques qui existeraient à côté des Librairies publiques, seraient ouvertes du matin jusqu'à dix ou onze heures du soir avec un nombre de fonctionnaires adéquat. Il y voit les avantages suivants : ces bibliothèques seraient ouvertes à toute heure, les bibliothécaires connaîtraient bien leur fonds, le public de flâneurs serait écarté car viendraient là uniquement les gens qui cherchent quelque chose de précis, le prêt serait facilité.

Sur ce point, Chapot le rejoint : "Eût-on formé des bibliothèques "spéciales" et non rivales



LA SALLE DE TRAVAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

on aurait mis à leur tête des spécialistes, au lieu de charger un paléographe d'opérer une sélection parmi les nouveautés de mathématiques, un critique musical de faire un tri dans les atlas de géographie" (10).

L'établissement de bibliothèques spéciales ne rendrait pas inutile l'existence d'une Bibliothèque Nationale générale. En effet, c'est le seul endroit où l'on est assuré de trouver tout, et d'autre part, il ya bien des points qui n'entreront jamais dans la classification des bibliothèques spéciales. Par exemple, pour l'histoire, il faut sans cesse recourir à la géographie et inversement. Eugène Morel ne nie donc pas l'utilité de la Bibliothèque Nationale mais déplore l'état dans lequel elle se trouve au moment où il écrit.

2) Eugène Morel et la Bibliothèque Nationale.

Morel étudie de près le fonctionnement de l'établissement où il travaille depuis longtemps déjà. Rappelons que c'est en voulant visiter le British Museum pour le comparer à la Bibliothèque Nationale qu'il découvrit les "free public libraries" anglaises et qu'à l'origine il voulait écrire un livre sur la Bibliothèque Nationale uniquement. Son ouvrage "Bibliothèques" s'ouvre par un premier chapitre : "Le public et la Bibliothèque Nationale".

a) Le public de la Bibliothèque Nationale.

"Le nombre de lecteurs varie assez proportionnellement avec la température. Mensuellement 14 000 en mars, 8000 en août" (11). Il distingue deux sortes de personnes dans ce public : le "consommateur" et l'habitué.

Le "consommateur" est celui qui entre pour consulter un dictionnaire, établir une bibliographie, chercher un renseignement scientifique qu'on ne trouve pas ailleurs : une fois sa recherche faite, il s'en va. Il estime leur nombre à 5^o/_o du public total. L'habitué s'installe pour longtemps : c'est soit un pauvre diable, soit un monsieur retiré des affaires, soit un étudiant. Le premier copie des documents, traduit au grec, compulse des généalogies : il gagne ainsi quelques sous de l'heure et en supplément il se chauffe ; le monsieur retiré des affaires lui, vient se réchauffer moralement : "il lit à peine, mais d'autres lisent, il fait comme eux ; par suggestion, prenant une attitude semblable, il sent la science le prendre et le soulever de terre. Lire Mr Thiers! Tra-

duire Horace, Juvénal ...Cela vous met l'âme dans une belle redingote" (12). L'étudiant n'est pas venu travailler, mais se distraire. Comme on ferme à quatre heures, il a le prétexte pour finir tôt son travail. Il a demandé des livres, il est demeuré là : il a assisté à du savoir. L'étudiante n'est pas à l'abri des sarcasmes de Morel : "Il y a, dans la femme qui a le nez sur un livre, un peu du vieux monsieur retiré des affaires. Elle a conscience d'exercer un sacerdoce. C'est grave, c'est studieux, on se sent un exemple...Evidemment on ne travaille comme cela qu'en public ! Mais il y a des étudiantes très sérieuses, intelligentes et gentilles, qui profitent vraiment de la Bibliothèque Nationale et en font profiter le pays. On en a encore marié trois l'an dernier" (13). Fréquentent aussi la Bibliothèque Nationale, les journalistes en mal de copie et les personnes à la recherche d'un ancêtre illustre ou d'un trésor.

Morel a fait une statistique des ouvrages les plus demandés : ce sont ceux de Daudet, Hugo, Maupassant. Il conclut donc : "Telle qu'elle nous apparaît, la Bibliothèque Nationale n'est qu'une grande bibliothèque populaire" (14). On lui réclame toutes les facilités, le dernier livre du jour, le prêt même. Or, ce n'est pas son rôle.

b) Rôle de la Bibliothèque Nationale.

Pour Morel, c'est une assurance. Elle doit combler un vide, conserver ce que les autres ne conservent pas, compléter les collections qui, largement usées ailleurs, peuvent, doivent même avoir égaré quelques volumes. Elle est la seule bibliothèque en France à avoir le droit, le devoir de transmettre aux siècles prochains les livres qui lui furent confiés, de conserver tout, même ce qui semble sans intérêt. Ce rôle, elle ne le remplit qu'imparfaitement et si l'idée qu'on s'en fait y est pour quelque chose, les moyens dont elle dispose jouent aussi leur rôle.

Morel étudie donc le fonctionnement de la Bibliothèque Nationale, la comparant parfois à la Bibliothèque royale de Berlin ou au British Museum et propose des solutions pour la rendre plus efficace et à même de remplir son rôle.

c) Misère de la Bibliothèque Nationale et moyens d'y remédier.

* Budget et matériel : Voici trente ans que le budget de la Nationale n'a pas bougé. Or, dans le même temps, le nombre d'étudiants a considérablement augmenté et ils réclament leur place à la Bibliothèque. Dans le même temps,

le prix des ouvrages a augmenté de 182°/°(15). La faiblesse du budget n'est pas sans répercussion sur les acquisitions d'ouvrages et de matériel. Il ya peu de matériel à la Bibliothèque Nationale : pas d'ascenseurs, pas de monte-charges. "Le passé subsiste encore dans nos bibliothèques françaises, même à la Bibliothèque Nationale, où le grand oeuvre d'amener un in-folio germanique du haut de la carrière sise au 7ème étage jusqu'au chantier sis au rez-de-chaussée est accompli à bras d'homme" (16).

Les fiches sont rédigées à la main
encore.

Morel montre qu'en votant une nouvelle fois le même crédit que l'an passé, les Chambres votent en fait un nouveau recul de la Bibliothèque Nationale, puisqu'entre temps, il y a eu augmentation du coût de la vie et du public. Il réclame donc que l'on reconnaisse le principe d'un surplus de crédits chaque année, si humble soit-il. Il serait d'autre part utile de se doter de moyens mécaniques que le British Museum possède déjà : par exemple, d'armoires roulantes suspendues à des rails que l'on déplace en les faisant glisser d'une main. Elles permettent de tripler le nombre de volumes qu'on peut mettre dans un espace, d'où économie de travail. Pour Morel, c'est un investissement amortissable en trois ans. Il propose aussi l'usage d'ascenseurs. Sur un autre plan, il suggère le remplacement des fichiers à tiroirs, qui obligent le fonctionnaire de service à courir d'un côté et de l'autre, à se lever, se baisser sans cesse (le public n'avait pas accès au fichier), par des "orgues à fiches". Le bibliothécaire est au centre d'une table circulaire qu'il fait tourner d'un doigt ou en appuyant sur une pédale. "Sur cette table, sont rangées des boîtes à fiches. En les étageant comme le clavier d'un orgue, le chercheur voit tout de suite la lettre dont il s'agit... Une seconde, un geste lui amène sous la main le rang de cartes qu'il cherche" (17). Autre amélioration à apporter à la Bibliothèque Nationale pour que le travail y soit effectué plus rapidement : l'introduction de machines à écrire, mais aussi de machines à reproduire les fiches. Nous avons expliqué le fonctionnement de ces appareils que Morel souhaitait voir adopter aussi bien à la Bibliothèque Nationale que dans les bibliothèques publiques (cf. supra f.32). La Bibliothèque Nationale fit effectivement l'acquisition d'une telle machine et Coyecque pouvait se demander si "sans lui [Morel] la Bibliothèque Nationale aurait fait récemment l'achat d'une telle machine, d'une ingéniosité étourdissante" (18).

Augmentation du budget, acquisition de matériel moderne doivent donc permettre d'améliorer le travail du personnel.

* Le personnel. Il comprend 167 employés. Le nombre d'employés s'est accru entre 1875 et 1905 mais cette augmentation s'est faite au détriment des salaires puisque ceux-ci ont été diminués. Si on considère qu'entre 1869 et 1899 le nombre des lecteurs a doublé tandis que le nombre de fonctionnaires n'a été que légèrement augmenté - beaucoup des nouveaux arrivants furent employés à la rédaction du Catalogue général-, il apparaît que le personnel de la Bibliothèque fait à quatre à peu près six fois ce qu'on faisait à trois : les services actuels sont donc fort mal assurés. Le personnel est réparti en quinze classes de gradés (conservateurs, conservateurs-adjoints, 6 classes de bibliothécaires, etc...) On passe d'une classe à l'autre par ancienneté, ce principe est combattu par Morel : "Prime à la mort, voilà ce qu'est l'avancement" (19).

Il oppose cette organisation à celle du British Museum : 389 employés, un chef, 2 classes d'assistants seulement, mais des clerks, des boys, des copistes, des électriciens, des gardiens, des policiers de toute sorte sans hiérarchie. Pour lui, il y a à la Nationale trop de fonctionnaires - dont beaucoup trop de Chartistes - et pas assez de gens de service - et parmi eux, beaucoup trop de sous-officiers-. Il faudrait donc créer des corps nouveaux (policiers, dactylographes, boys - ces derniers devant remplacer les sous-officiers-), conserver un certain nombre de chartistes qui se consacraient à des travaux dans leur spécialité et engager des spécialistes des autres sciences pour que chacun travaille dans sa partie.

Quant à la profession, il l'organiserait de la façon suivante : 5 ans de stage passés dans plusieurs bibliothèques dont au moins deux à l'étranger. Après cela, on serait nommé bibliothécaire, quelque soit le poste où l'on serait affecté. Suppression donc de tous les grades et de l'avancement à l'ancienneté. Le nombre moins élevé de chartistes engagé serait à l'origine d'une meilleure répartition des acquisitions,

* Les acquisitions. Une partie des acquisitions provient du dépôt légal, institution qui fait que la Bibliothèque Nationale a le plus grand nombre de volumes que possède aucune bibliothèque dans le monde. Source d'enrichissement, le dépôt légal est aussi une source de dépenses : "Calculez prix et entretien des rayons, perte de temps, recherches aux catalogues et en place qui se répètent 1000 à 2000 fois par jour" (20). Mais cette dépense se justifie-t-elle lorsqu'il s'agit d'accumuler "12 éditions du Dictionnaire et 14 remaniements du "Formulaire de la Gendarmerie" [auxquels il faut ajouter] 18 et 39 réimpressions simples, ce qui porte à 51 le nombre de ces ouvrages, réunis dans une bibliothèque où les gendarmes ont accès difficilement" (21).

Il ne souhaite cependant pas suivre l'exemple de l'Angleterre où le Dépôt légal n'est qu'un droit de réclamation que le British et quelques autres bibliothèques ont sur les livres qui les intéressent, car cela priverait de choses qui paraissent sans intérêt mais qui en auront peut-être un jour. Mais avant de demander une réforme complète du dépôt légal, il faudrait que la Bibliothèque Nationale entreprenne de se débarrasser des ouvrages qu'elle possède en plusieurs exemplaires en les "prêtant" d'un part aux bibliothèques municipales, d'autre part en instaurant des échanges avec l'étranger.

Le dépôt légal ne fournissant pas la totalité de la production, il faut aussi acquérir certains ouvrages. Or, le budget d'acquisition, très faible, est surtout consacré à l'achat de livres d'histoire, de critiques. Mais, les sciences sont négligées, la musique aussi car "comme la musique française s'imprime souvent à l'étranger, une part de notre musique nationale manque à notre Nationale" (22) et devrait donc être acquise à titre onéreux, ce qui n'est pas fait.

Il réclame donc une augmentation continue du budget et une meilleure utilisation: "Je regarde aux 500 F que coûte le Larousse relié en fer que le public écule en 5 ans alors que avec notre budget de province tant d'oeuvres scientifiques ne peuvent être achetées ! (23). Car il ne faut pas oublier que la Nationale doit être une réserve et non une bibliothèque au service du public. Le fonds de la Bibliothèque Nationale est porté à la connaissance du public au moyen d'un catalogue dont la confection suscite les critiques de Morel.

* Le Catalogue Général des Imprimés. Une grande partie du personnel de la Bibliothèque Nationale est employé à sa réalisation depuis 1875. Il s'agit d'un catalogue par auteurs dont la mise en oeuvre a provoqué l'arrêt des autres catalogues méthodiques en cours. Morel conteste cette décision, car beaucoup de personnes ne connaissent pas le nom des auteurs quand elles entreprennent un travail et il conclut à l'utilité d'un catalogue méthodique auquel il est toujours possible et rapide d'ajouter une table par auteurs. De plus, ce catalogue par auteurs est long à rédiger. "Le Catalogue d'auteurs est commencé depuis trente ans, son impression depuis dix ! Et nous avons les noms d'auteurs de A à C !" (24). Les critiques de Morel portent donc sur la lenteur du travail mais aussi sur le fait que le catalogue est incomplet (il manque les anonymes et les séries spéciales). Il pense que c'est uniquement pour imiter le British Museum que le catalogue a été entrepris et qu'il aurait fallu se consacrer d'abord à d'autres travaux (classer la musique, les recueils factices etc) avant de

commencer l'impression.

Puisque l'impression a été décidée, encore faudrait-il la réaliser dans les meilleures conditions possibles. Morel estime que l'impression aurait pu être mieux exécutée : le format est mauvais. C'est un in-8° avec de gros caractères, ce qui nécessite de nombreux volumes (21 pour A et B) et gêne donc la recherche. La typographie n'est pas lisible et la répétition du nom de l'auteur pour chacune de ses oeuvres rend les notices peu lisibles. De plus, comme on enregistre tout ce qui vient d'arriver, il est impossible de savoir où s'arrête le catalogue. Morel préfère la technique du British Museum dont les notices sont moins complètes mais qui, au moins, a terminé son catalogue. Il dénonce "l'amour du catalogue qui prime l'amour des livres" (25) mais il veut chercher des solutions car il trouve qu'il est exagéré de consacrer à ce catalogue 1 000 000 de francs par an alors que la Bibliothèque ne peut acheter que 87 000 F par an de livres et de périodiques. De plus, il reconnaît que le service s'est ressenti de quelques améliorations pour les lettres A-C dont le catalogue est publié : "c'est parce que le public fait ses recherches lui-même, met les cotes des volumes que ceux-ci arrivent plus vite, que les erreurs sont moins nombreuses" (26).

Pour que le catalogue rende encore plus service et que l'argent ne soit pas dépensé en vain, Morel exprime le souhait qu'il soit imprimé dans un format plus grand, que chaque volume contienne un plus grand nombre de pages, que la typographie soit plus aérée, que l'on fasse ressortir le nom de l'auteur à l'aide de caractères plus gras que les notices, que les recherches bibliographiques soient moins poussées pour que le travail soit plus rapidement fini. Il ne dissimule pas que ce qu'il demande est difficile à obtenir : "autant il est pénible à un élève de l'École des Chartes de ne pas chercher qui est l'auteur de cette impression de 1640 ou de ce vaudeville de 1630, autant il est cruel pour un prote de l'Imprimerie Nationale de mêler de l'Égyptienne ou un autre gras qui "se voit" à la civilité ou au roman uniforme" (27). Il préconise aussi d'arrêter le catalogue à une date précise, tout de suite par exemple, en établissant un supplément qu'on arrêterait en 1920. Il y aurait donc deux séries : une allant jusqu'en 1910 sauf pour A, B, C, D parus ou à paraître entre 1697 et 1910, et une deuxième 1910-1920, servant aussi de supplément 1897-1910 pour les lettres A, B, C et D.

Si sur ce dernier point, il n'a pas été écouté, il faut bien avouer que la présentation du Catalogue a évolué dans le sens qu'il préconisait.

En dehors de ces quatre points précis, Morel demandait d'autres réformes : prolongation des scéan-

ces d'ouverture, séparation entre les périodiques et les ouvrages, éclairage de la salle de travail à l'électricité.

Ce furent en fait ces critiques et ces propositions de réforme qui choquèrent le plus certains de ses collègues. On lui reprocha vivement de critiquer une maison à laquelle il appartenait (28) d'une part et d'autre part d'être aussi sévère envers les Chartistes.

Morel pensait que si on mettait en oeuvre les réformes qu'il proposait et que si on développait parallèlement les bibliothèques publiques et les bibliothèques spécialisées, la Bibliothèque Nationale pourrait remplir véritablement sa vocation. Mais il n'oublie pas que l'importance de la Bibliothèque Nationale repose en grande partie sur le fait qu'elle bénéficie du dépôt légal. Or, celui-ci fonctionne mal. Morel s'en rend compte quotidiennement puisqu'il est affecté à ce service. Cela le conduisit -ainsi que sa condition d'écrivain, sans doute- à proposer dès "Bibliothèques" une réforme du dépôt légal.

3) Eugène Morel et le dépôt légal.

Dès 1909, Eugène Morel se penche donc sur la question du dépôt légal que ce soit dans "Bibliothèques" ou dans une série d'articles parus au Mercure de France en 1908, 1909, 1910 et portant sur la production de l'imprimerie française (29). Il y montrait la difficulté de savoir avec exactitude ce qui a été publié dans l'année et accusait la "loi mal faite, à laquelle nous avons du pourtant d'avoir la première bibliothèque du monde, la loi du dépôt légal qu'on doit toujours réformer et qu'en attendant on oublie d'appliquer et laisse dépérir" (30). A cette époque la loi en vigueur était celle de 1881 qui obligeait tout imprimeur en France à déposer deux exemplaires de tout ce qu'il imprimait à l'exception des bulletins de vote, des circulaires commerciales et des ouvrages dits de ville ou bilboquets. La Bibliothèque Nationale devait ainsi théoriquement posséder toute la production française. En fait, il n'en était rien : beaucoup de livres, surtout ceux d'un prix élevé n'arrivaient jamais, les séries de journaux étaient incomplètes, les cartes, les estampes, la musique et les brochures étaient rarement déposés. Quant aux ouvrages déposés, ils étaient souvent incomplets, la couverture ayant été imprimée dans un autre endroit que le texte, les planches dans un troisième. On peut poursuivre celui qui ne dépose pas, mais le temps est trop court pour pouvoir agir : l'imprimeur dépose à la Préfecture ou à la sous-préfecture qui envoie l'ouvrage au Ministère de l'Intérieur qui l'envoie à la Bibliothèque Nationale...et la réclamation doit suivre le même chemin en sens inverse. Or, la prescription est acquise

à l'imprimeur au bout de trois mois seulement. La réclamation arrive presque toujours trop tard.

C'est en essayant de dresser des statistiques de la production française que Morel se rend compte du mauvais fonctionnement du dépôt légal et qu'il est faux de croire que la Bibliothèque Nationale reçoit gratuitement tout ce qui est imprimé. En fait, elle reçoit beaucoup de choses assez inutiles qui coûtent cher à enregistrer. Il faut en effet prendre en compte "l'usure de paperasserie, d'inspection, de contrôle, d'envois, de reçus que nécessitent la réception et la distribution de ces 10 000 volumes et 600 000 numéros de journaux dont pas le dixième n'est bon à quoi que ce soit ! Oh ! Tous les frais de classement, catalogue, reliure ou emballage, et recherche après cela de l'utile qui s'y trouve noyé!..(31).

Morel ébauche une réforme du dépôt légal dès 1909, mais c'est la publication du projet de Maurice Vitrac en avril 1910 -ce projet faisait d'ailleurs suite à de nombreux autres projets- qui provoqua la rédaction par Morel d'un projet de loi. Le projet de Vitrac déplaisait à la Société des Gens de Lettres car il faisait strictement dépendre la propriété intellectuelle du dépôt. La Société des Gens de Lettres élut donc Morel à son Comité en avril 1914 pour préparer un contre-projet. Morel rédigea une étude et un projet de loi dès 1914 mais ils ne furent publiés qu'en 1917. Cette étude indiquait d'abord les buts du dépôt légal.

a) Buts du dépôt légal.

Conçu à l'origine comme moyen de surveillance et de renseignement pour l'Etat, le dépôt légal doit en outre : enrichir les dépôts publics, garantir les droits de propriété intellectuelle, servir à l'établissement de la bibliographie nationale.

* l'enrichissement des dépôts publics : il ne faut pas considérer le dépôt comme un impôt sur le commerce d'édition, mais comme une institution qui permet de constituer des archives collectives de l'imprimerie et de l'édition : "il livre ce qui est en vente et ce qui ne s'achète pas, ce qu'on conserve d'ordinaire comme ce que l'on jette ... Par là...la Bibliothèque Nationale se trouve posséder plus qu'aucune autre du monde l'expression d'une nation" (32).

* la garantie des droits de propriété intellectuelle : la loi met, en France au dessus de toute formalité la propriété intellectuelle. Mais le dépôt légal "déclaratif de propriété et non attributif" reste une commodité : c'est la forme la plus simple, la moins onéreuse pour donner une date certaine à une oeuvre, un titre, un sujet, une forme de publication. mais il ne faut pas étendre à l'auteur la

responsabilité du dépôt.

* l'établissement d'une bibliographie nationale : on devrait établir cette bibliographie sur des fiches mobiles qui seraient envoyées en double exemplaires à un certain nombre de bibliothèques qui les mettraient à la disposition du public. Celui-ci pourrait donc travailler sur place sans se rendre à Paris. Certaines bibliothèques seraient même transformées en centres bibliographiques : elles ne contiendraient plus de livres, mais seulement le fichier complet de la bibliographie nationale et des catalogues pour localiser les ouvrages. Il suffirait alors de téléphoner à la bibliothèque qui possède l'ouvrage pour qu'elle l'envoie au centre bibliographique où le lecteur viendrait le chercher (33). C'est le principe de l'Auskunfts-bureau allemand, agence officielle qui cherche le livre et l'amène de la bibliothèque qui le possède à celle qui est la plus proche du domicile du lecteur.

Il s'agit donc de réorganiser le dépôt légal.

b) Projet de loi de Morel sur le dépôt légal (cf annexe 5).

Ce projet prévoit un double dépôt, un dépôt d'imprimeur et un dépôt d'éditeur. En effet, l'imprimeur imprime certains travaux (affiches, circulaires...) qui ne passent pas par le canal de l'édition et qui ne parviendraient donc pas à la Bibliothèque Nationale si on supprimait le dépôt d'imprimeur. Le dépôt d'éditeur permet de contrôler le dépôt d'imprimeur, surtout dans le cas d'ouvrages imprimés en divers endroits. Le double dépôt permet donc de contrôler que l'on reçoit effectivement toute la production.

L'imprimeur doit donc faire de tout imprimé -c'est-à-dire de tout produit des arts graphiques, quel que soit le mode de reproduction employé- le dépôt de deux exemplaires dans les huit jours qui suivent le tirage de la dernière feuille (article 1). Un exemplaire sera conservé à la Bibliothèque Nationale, l'autre dans une bibliothèque municipale de la région. Le projet prévoit un dépôt spécial en un seul exemplaire pour les ouvrages de luxe, le dépôt des photographies (art. 5), des épreuves cinématographiques. Le dépôt se fait par la voie postale en franchise au Ministère de l'Intérieur pour le département de la Seine, à la préfecture pour les autres départements (art. 6). Chaque dépôt doit être accompagné d'une déclaration (art. 7). La déclaration suffit pour les nouveaux tirages ne comportant pas d'autres modifications que le numéro ou marque d'éditeur ou la date (pour éviter l'accumulation d'ouvrages semblables).

L'éditeur, de son côté, doit adresser dès le mois de sa mise en vente un exemplaire complet de chaque ouvrage à la Bibliothèque Nationale, de trois exemplaires si l'ouvrage est imprimé tout ou partie à l'étranger (art. 10). Les éditeurs étrangers ayant une filiale en France doivent le dépôt pour les ouvrages français (art. 11).

En cas de non-dépôt, l'imprimeur ou l'éditeur est passible d'une amende et obligé de déposer. Le délai de prescription est de cinq ans, mais l'Etat peut réclamer ou faire saisir les pièces non déposées pendant trente ans (art. 17). Dans l'article 23, Morel insiste sur le fait que le dépôt enregistre les droits acquis mais ne confère pas en lui-même un droit de propriété.

Mr Marais, président de l'A.B.F., rapporteur des travaux du Congrès du Livre tenu à Lyon en 1917 émit le vœu de faire aboutir la réforme du dépôt légal dans le sens voulu par Morel dans les plus courts délais possibles (34).

c) La loi du 19 mai 1925 sur le dépôt légal.

Ce "court délai" fut de huit ans, car il fallut mettre d'accord sur le texte proposé par Morel des intérêts aussi opposés que ceux des éditeurs, des gens de lettres, des imprimeurs. Le texte fut soumis au Syndicat de la propriété intellectuelle qui comprenait plus de trente syndicats et auquel Morel appartenait (cf supra f. 7). On s'accorda enfin sur un texte qui apporte quelques modifications au projet de Morel dont la plus importante est la réduction du dépôt d'imprimeur à un seul exemplaire, ce qui empêcha la constitution de bibliothèques régionales.

Le texte modifié fut présenté à Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, au printemps 1921. Marcel Plaisant, député du Cher, charge du rapport sur la proposition de loi défendit celle-ci contre les attaques de certains fonctionnaires. Ces attaques aboutirent à la suppression de la franchise postale pour le département de la Seine et à détacher de la loi une partie très importante : les périodiques. Le délai de prescription fut réduit à trois ans. La loi fut votée le 19 mai 1925, le vote du Sénat suivit rapidement et la circulaire aux préfets parut dès le 26.

Au bout de deux mois d'application (le premier mois ayant été consacré à faire connaître la loi aux intéressés), Eugène Morel pouvait écrire "que le succès en ce qui concerne les livres est inespéré. A la fin d'août, le chiffre des volumes déposés dépasse 1200, chiffre ne comprenant que des volumes reliés, en 1ère édition" (35). Or, aux plus fortes années avant la guerre, le nombre annuel des volumes déposés ne dépassait pas 5000

par an et tomba même à 3000.

Morel fournit les statistiques suivantes des volumes déposés (36) :

	1926	1928	1930
volumes	10132	12033	13339
réimpressions	3245	2770	3141
	13377	14803	16474

Dans la même communication, il montre que les affiches, les ouvrages de luxe sont mieux déposés. Le vote de cette loi avait donc couronné un travail que Morel avait commencé depuis quinze ans environ puisque le germe de son projet de loi se trouve dans "Bibliothèques".

L'avenir devait modifier la loi de 1925 dans le sens que souhaitait Morel puisque en janvier 1934

(37)-sous son impulsion- la loi devenait applicable aux périodiques et que, plus tard, la loi du 21 juin 1943 édictait un double dépôt d'imprimeur -le deuxième exemplaire étant déposé dans une bibliothèque désignée dans chaque région-.

Si elle est peut-être moins connue que son oeuvre concernant les bibliothèques publiques, l'oeuvre de Morel envers les bibliothèques savantes n'est pas moins importante : critiques et suggestions concernant bibliothèques universitaires et Bibliothèque Nationale, acharnement à faire voter la loi du dépôt légal, car il ne se contenta pas de rédiger un projet mais combattit activement pour le vote de cette loi qu'on a qualifiée de "Charte du livre français", puis pour son application, puisqu'en dépit de l'accroissement des volumes déposés, la seule amélioration au service du dépôt légal à la Bibliothèque Nationale avait été la nomination de deux auxiliaires et l'aménagement en bureau d'un rez-de-chaussée des magasins des journaux de province.

Notes bibliographiques

=====

(Chapitre III)

- (1) MOREL (Eugène). - Bibliothèques...- Paris, 1909.
T. 1, p. 197.
- (2) Ibid.; T.1, p. 220-221.
- (3) Ibid., T.1, p. 220.
- (4) Ibid., T.1, p. 220.
- (5) Ibid., T. 2, p. 363.
- (6) CHATELAIN (E.). - Eugène Morel, "bibliothèques".
in : Revue des bibliothèques, 19 (1909) : 189.
- (7) Réponse de H. Stein reproduite par Morel dans
"Bibliothèques", T.1, p.107.
- (8) Cité par MOREL. - Bibliothèques...- Paris, 1909.
- T.1, p. 101.
- (9) CHAPUT (V.). - L'organisation des bibliothèques.
In : Revue de synthèse historique, 19 (1909) : 146.
- (10) CHAPUT (V.). - L'organisation des bibliothèques.
In : Revue de synthèse historique, 19 (1909) : 146.
- (11) MOREL (E.). - Bibliothèques...- T. 1, p. 24.
- (12) Ibid., p. 27.
- (13) Ibid., p. 28.
- (14) Ibid., p. 40.
- (15) Ibid., p. 272.
- (16) Ibid., T. 2, p. 173.
- (17) Ibid., T.2, p. 196.
- (18) COYECQUE (Ernest). - Un grand bibliothécaire français:
E. Morel.
In : Revue du Livre, 1934, n° 6 : 142.

- (19) MOREL (E.).- Bibliothèques...- T. 2, p. 381.
- (20) Ibid., T. 1, p. 264.
- (21) Ibid., T. 1, p. 263-264.
- (22) Ibid., T. 1, p. 83.
- (23) Ibid., T. 1, p. 271.
- (24) Ibid., T. 2, p. 280.
- (25) Ibid., T. 2, p. 301.
- (26) Ibid., T. 1, p. 277.
- (27) Ibid., T. 2, p. 309.
- (28) CHATELAIN (E.). - Eugène Morel, "Bibliothèques".
in : Revue des Bibliothèques, 19 (1909) : 191.
- (29) MOREL (E.). - La production de la librairie française
et le dépôt légal en 1908.
in: Mercure de France, (1909), 1er mars : 181-184
- La production de l'imprimerie française en
1909.
in: Mercure de France, (1910), 1er avril :
466-482.
- Le livre français et la production mondiale.
in: Mercure de France, (1912), 16 novembre : ~~760-774~~.
- (30) MOREL (E.). - La production de la librairie française
et le dépôt légal en 1908.
in : Mercure de France, (1909), 1er mars : 184.
- (31) MOREL (E.). - Bibliothèques...- T. 2, p. 161.
- (32) MOREL (E.). - Le dépôt légal : étude et projet de loi.
Paris : Brossard, 1917. - p. 10.
- (33) MOREL (E.). - Bibliothèques...- T. 2, p. 323-325.
- (34) MOREL (E.). - La loi sur le dépôt légal.
in : Revue des Bibliothèques, 35 (1925) : 222.
- (35) Ibid., p. 229.

- (36) MUREL (E.). - La statistique du livre en France et la bibliographie.
in : INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE. Conférence. La Haye. 1931.- Conférence de bibliographie...
- T. 2, p. Mo 4.
- (37) Décret du 1-01-1934 relatif au dépôt légal des périodiques en application de la loi de 1925.

CONCLUSION

=====

Tous les sujets concernant le livre et les bibliothèques semblent donc avoir été abordés par Morel. Comme écrivain, comme bibliothécaire, il n'a cessé de chercher des voies nouvelles, de chercher à améliorer ce qui existait. Ses travaux contribuerent à faire évoluer les notions de dépôt légal et de bibliothèque publique dans un sens nouveau. Le dépôt légal réorganisé après la loi de 1925 put devenir la base d'une bibliographie nationale sérieuse.

Le développement des bibliothèques publiques ne devait cependant s'effectuer que lentement. Certains furent de suite acquis aux idées de Morel, car les personnes qui s'intéressaient à ce qu'on n'appelait pas encore la "lecture publique" cherchaient des solutions à la crise que traversaient alors les bibliothèques populaires. Les réalisations personnelles de Morel permirent à certains autres de se rallier à sa conception de la bibliothèque publique. C'est cependant l'aide américaine après la guerre qui, illustrant les propos de Morel, permit à de nombreux bibliothécaires de comprendre ce que doit être une bibliothèque publique moderne. Ils saisirent alors pourquoi Morel avait développé depuis plusieurs années une philosophie des bibliothèques que l'on peut exprimer ainsi : il ne faut pas essayer de réformer tant bien que mal les bibliothèques existantes, mais il faut créer un type de bibliothèque tout à fait nouveau. La bibliothèque populaire ne pouvait réussir parce qu'elle était octroyée, il faut maintenant que le peuple se dote lui-même par une action librement consentie de bibliothèques libres.

Dans un milieu favorable les idées de Morel auraient pu être le point de départ d'une mutation rapide des bibliothèques publiques. Elles permirent cependant de développer parmi les bibliothécaires l'idée de la bibliothèque moderne qui conduira à l'adoption du libre accès dans les bibliothèques, à la multiplication des bibliothèques enfantines, à la création des Bibliothèques Centrales de prêt en 1945.

On peut cependant regretter que les bibliothécaires français n'aient pas su mieux exploiter les idées de Morel et profiter de sa combativité pour faire adopter en France une "loi de librairie" semblable à celle qui fut votée en 1921 en Belgique sous le nom de loi Destrée. Grâce à cette loi, directement inspirée de celle exposée par Morel dans "Bibliothèques", chaque commune de Belgique était dotée dès 1924 d'une bibliothèque convenable.

Morel Eugène

Signature d'Eugène MOREL

BIBLIOGRAPHIE

=====

I. - OEUVRES D'EUGENE MOREL

A) Travaux littéraires.

- * Romans :
- Artificielle. - Paris : Ollendorff, 1895.
 - Les Boers. - Paris : Société du Mercure de France, 1899.
 - L'ignorance acquise. - Paris : Tresse et Stock, 1889.
 - Les morfondus. - Paris : Ollendorff, 1898.
 - La parfaite maraîchère, roman très simple, orné de considérations poétiques et utiles sur la culture et le forçage des légumes dans la région de Paris. - Paris : Fasquelle, 1904.
 - Petits Français. - Paris : Savine, 1890.
 - La prisonnière, roman. - Paris : Flammarion, 1900.
ou in : La Nouvelle Revue, 4 (1900), 15 mai : 206-214 ; 1^{er} juin : 363-387 ; 15 juin : 548-572 et 5 (1900), 1^{er} juillet : 91-114 ; 15 juillet : 239-255 ; 1^{er} août : 382-406.
 - La rouille du sabre. - Paris : Havard fils, 1897.
 - Terre promise. - Ed. de la Revue blanche, 1898.
ou in : La Revue Blanche (1897), juillet-août-septembre : 241-262 ; 345-357 ; 416-442 et octobre-novembre-décembre : 56-73 ; 127-146 ; 200-215 ; 254-275 ; 354-366 ; 433-453.

- * Théâtre : - La femme adultère (fragment) : scène lue au Théâtre Sarah-Bernhardt le 6-5-1899 par Melle Mellot et M. de Max.
in : Revue d'art dramatique, (1901), mars : 401-406.
- * en collaboration avec CASE (Jules) :
- Stella, pièce en 4 actes. [Paris, Renaissance, 25-01-1902] . - Paris : Ollendorff, 1903.
ou in La Nouvelle Revue, 21 (1903), 15 mars : 289-308 et 15 avril : 443-460 ; 22 (1903), 1er mai : 36-48 et 15 mai : 185-195.
- * en collaboration avec LURDE (André de) :
- L'Affaire Boreau, comédie en 1 acte pour hommes.- Paris : Librairie théâtrale, 1899.
 - Dans la nuit, 5 actes [Paris, Cercle des Escholiers, 18-11-1897] . - Paris : Ed. de la Revue blanche, 1898.
 - La dernière torture, drame en un acte [Paris, Grand Guignol, 2-12-1904] . - Paris : Fasquelle, 1905.
 - L'enfant mort, pièce en 2 actes. - Sceaux: impr. de Charaire, (1919).
Suppl. à Parisiana, (1919), 26 octobre.
 - L'innocent, comédie en 1 acte... [Paris, Théâtre Antoine, 2-12-1904. - Paris : Ondet, 1905]
 - Loreau est acquitté, pièce en un acte. [Paris, Comédie Parisienne, 22-12-1898].
- Paris : Librairie Théâtrale, 1899.
 - Terre d'épouvante, pièce en trois actes. - Paris : Librairie Molière, 1909
ou : L'illustration théâtrale, (1907), n° 70.
- * Récit : - Dame baleine.
in : Vers et prose, (1907), n° 11 : 112-118.
- * Souvenirs de voyages :- L'album du chemineau. Teints du Nord. - Paris: Ed. de la Revue d'Art dramatique, 1903.
[Contient des gravures sur bois d'après l'auteur]

* Articles concernant la littérature ou les écrivains :

- Le domaine public payant.
In : Le Mercure de France, (1927), 15 juillet : 513-537.
- La guerre des livres en Angleterre.
In : La Nouvelle Revue, (1906), 15 décembre : 433-448.
- Inventaire 1900.
In : Revue d'art dramatique, 1901, janvier : 5-19.
- Jules Verne.
In : La Nouvelle Revue, (1905), 15 avril : 349-449.
- Léon Cladel.
In : Revue Blanche, (1892), n° 3 : 73-84.
- Mounet-Sully.
In : Mercure de France, (1916), 16 avril : 630-648.
- Oberammergau.
In : La Nouvelle Revue, (1900), 15 septembre : 414-427.
- Pour nos gloires.
In : La Revue Blanche, (1894), n° 31 : 431-437.
- Testament pour Zola.
In : Revue d'art dramatique, (1902), octobre : 449-458.

* Articles concernant le théâtre.

- Le Congrès de l'art théâtral. - Paris : 3, rue de la Bienfaisance.
Extr. de la Revue d'art dramatique, (1900), septembre : 769-778.
- Discours pour l'ouverture d'un théâtre populaire [lu à Belleville le 19 septembre 1903 avant la représentation de "Danton" de R. Rolland]
In : Revue d'Art dramatique, (1903), octobre : 277-287.

- Opinion sur la répétition générale.
In : Revue d'art dramatique, (1901), janvier
: 100-101.
- Projet de théâtres populaires. Prix du
concours de la "Revue d'art dramatique",
décembre 1900. - Paris : Ullendorf, 1900.
- Le théâtre ou l'instinct d'être un autre.
In : Revue d'art dramatique et musical, (1906),
20 juin : 413-448.
- Le théâtre populaire.
In : Revue d'art dramatique, (1902), janvier
: 116.
- Théâtres populaires.
In : Revue d'art dramatique, (1901), janvier
: 119.
- Une chaire d'art dramatique.
In : Revue d'art dramatique, (1899, janvier-
mars : 10-18.

* Critiques romanesques et théâtrales.

- "La cage" de Lucien Descaves.
In : Revue d'art dramatique, (1898), janvier
: 170-179.
- [Critique romanesque.]
In : Revue d'art dramatique, (1903) : 178 ;
179 ; 291 ; 448 ; 449 ; 450.
- [Critique romanesque.]
In : Revue d'art dramatique, (1901), janvier
: 106 ; 111 ; 115.
- Chronique : "la Guerre au village"
In : Revue d'art dramatique, (1903), novem-
bre : 341-345.
- Chronique : le syndicat des auteurs anodins.
- La Comédie mondaine partout et le secret
de Polichinelle au Gymnase.
In : Revue d'art dramatique, (1903), janvier
: 1-6.

- Chronique théâtrale : "Campagne contre la décadence.
In : Revue d'art dramatique, (1901), février : 257-264.

B) Travaux bibliothéconomiques

* Textes généraux

Ouvrages : - Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes. - Paris : Mercure de France, 1909.- 2 vol.

- MOREL (E.). Ed. et introd.
Bibliothèques, livres et librairies. Conférences faites à l'École des Hautes Etudes Sociales sous le patronage de l'A.B.F. avec le concours de l'Institut International de Bibliographie et du Cercle de la Librairie.
- Paris : Rivière, 1912-1914. - 3vol.

Article : -- Bibliographie pratique : notes sur le Congrès international de bibliographie à Zurich en août 1930.
In : Revue des Bibliothèques, 40 (1930), partie "Chronique A.B.F." : [148-160.]

* Sur la librairie publique.

Ouvrages : - L'enseignement post-scolaire, la bibliothèque moderne. Annexe rapport de 1920-1921 sur les bibliothèques de l'Aisne, indication de budget et premiers résultats. - Paris : impr. de J.J. Durand, s.d.

- La librairie publique. - Paris : Colin, 1910.

Articles: - Comment faire lire ?
In : Bibliographie de la France, (1911), Chronique, n° 35 : 173-175.
et in : Le Matin, (1911), 20 août.

- Conférence sur la "librairie publique" donnée au Cercle de la Librairie le samedi 11-05-1912. Conférence illustrée de projections.
in : bibliographie de la France, (1912), Chronique, n° 19 : 93.

- Discours d'inauguration de l'Heure Joyeuse le 12-11-1925.
In : LEMAITRE (Henri). - La Bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie "l'Heure Joyeuse". Paris : Champion, 1925. - P. 5-11.
- L'effort pour les bibliothèques publiques en France.
In : Cahiers de la République des Lettres, des Sciences et des Arts, (1927), n° 8 : 43-49.
- Les grandes bibliothèques d'Amérique.
In : L'Illustration, (1927), n° 4380 : 145-146.
- La "librairie publique" en Angleterre et aux Etats-Unis.
in : Bibliothèques, livres et librairies. Conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales...- Paris : Rivière, 1912 .
et in : Lecture et bibliothèques, (1969), n° 12 : 13-29.
- Municipal libraries for France.
in : Library World, (1911), n° 14 : 109-111.

* Sur la classification décimale.

- Bibliothèque de Levallois-Perret. Catalogue.
- La Roche-sur-Yon : impr. centrale de l'Ouest, 1913.
- Cadre et index de classement décimal réduit à trois chiffres. - Paris : 10, rue de l'Elysée, 1925.
- MOREL (E.). Dir.
Catalogue de la bibliothèque de Levallois-Perret publ. sous la dir. de E. Morel. - Paris : L'Emancipatrice (impr.), 1925.

* Sur la mécanisation et l'emploi des procédés photographiques dans les bibliothèques.

- Articles:- Le biblophote.
In : Bulletin de l'A.B.F., (1911), n° 3 : 66-68.
- [Communication sur la reproduction des documents dans un but de recherches scientifiques.]
In : Bibliographie de la France, (1933), Chronique, n° 14 : 101.

- Communication sur le livre par projection et sur la reproduction photographique dans les bibliothèques.
In : Bull. de l'A.b.F., (1923), n° 1-3 : 24 ; 29.
- Conservation et utilisation de la presse quotidienne.
In : Revue du Livre, (1934), n° 5 : 119-125.
- Fonctionnement du bibliophote. (Conférence à l'École des Hautes Études Sociales le 7-01-1914).
In : bull. de l'A.b.F. (1914), n° 2 : 43.
- Les machines au secours de la bibliographie.
In : Revue du Livre, (1933), n° 1 : 14-18.
- Mécanique et bibliographie.
In : La Librairie, (1933), n° 311 : 1.

* Sur le personnel des bibliothèques.

- Articles: - Chartistes contre gens de lettres: les bibliothécaires, les gens de lettres et l'École des Chartes.
In : La Nouvelle Revue, (1906), 15 février : 433-454.
- D'un emploi d'assistantes dans les bibliothèques.
In : Bull. de l'A.b.F., (1914), n° 1 : 21-26.
et in : La Française, (1914), 17 janvier.
 - École des Hautes Études Sociales. Section des Bibliothèques modernes. Conférences.
In : Bull. de l'A.b.F., (1910), n° 4 : 120.
 - Rapport sur l'École Américaine.
In : Bull. de l'A.b.F., (1924), n° 1-2-3 : 9.

* Sur les bibliothèques savantes.

- Articles: - La Bibliothèque royale de Berlin : le prêt et le bureau de renseignements.
In : Bibliothèques, livres et librairies. Conférences faites à l'École des Hautes Études Sociales... - Paris : Rivière, 1913 . - P. 73-96.

- Le catalogue de la Bibliothèque Nationale.
In : La Nouvelle Revue, (1904), 1er octobre
: 289-302.
- Cimetiere de livres..
In : La Nouvelle Revue, (1904), 1er juillet
: 19-28.
- Code administratif des bibliothèques d'étude
par Coyecque.
In : La Librairie, (1930), n° 279 : 4.
- Ernest Coyecque : Code administratif des
bibliothèques d'étude.
In : Le Mercure de France, (1930), 1er avril
: 207-209.

* Sur le dépôt légal et la production du livre en France.

- Ouvrages :
- Le dépôt légal : étude et projet de loi.
- Paris : Bossard, 1917.
 - La loi sur le dépôt légal (19 mai 1925).
- Paris : Champion, 1925.
et in : Revue des bibliothèques, 35 (1925)
: 217-236.
- Articles :
- Communication [sur le dépôt légal].
In : Bull. de l'A.B.F., (1922), n° 1-2 : 11-13.
 - Le dépôt légal ou le droit d'imprimer pour
soi tout seul.
In : Le Mercure de France, 155 (1922) : 411-
421.
 - Projet de loi sur le dépôt légal.
In : Bull. de l'A.B.F., (1918), n° 1-2 : 14-22.
 - La sauvegarde de la pensée française : le
dépôt légal.
In : La Nouvelle Revue, (1917), 15 octobre
et 1er novembre.
 - Le livre français et la production mondiale
: essai de statistique des imprimés.
In : Le Mercure de France, (1912), 16 novem-
bre : 760-774.

- Note sur l'établissement d'une statistique de la production intellectuelle.- Roma : Istituto poligrafico dello Stato, 1932. Extr. de "Atti del primo congresso mondiale delle biblioteche e de bibliografia, vol. 5, Roma-Venezia, 15-30 giugno 1929.
- La production de l'imprimerie française en 1909.
In : Le Mercure de France, (1910), 1er avril : 466-482.
- La production de la librairie française et le dépôt légal en 1906.
In : Le Mercure de France, (1909), 1er mars : 181-184.
- La statistique du livre en France et la bibliographie.
In : CONFERENCE DE BIBLIOGRAPHIE. 10. La Haye. 1931. - Dixième conférence de bibliographie de l'Institut International de Bibliographie, 25-29 août 1931, La Haye. - P. Mo 1-Mo 17.

C) Autres textes.

- Articles :
- Allocution [à l'Assemblée générale de l'A.B.F. de 1919.]
In : Bull. de l'A.B.F., (1919), n° 1-3 : 9-13.
 - Allocution à la reception de l'American Library Association par l'A.B.F.
In : Bull. de l'A.B.F., (1918), n° 5-6 : 66-69.
 - Allocution prononcée par E. Morel lors du décès de Charles Bayle, directeur du journal La Librairie.
In : La Librairie, (1934), n° 312 : 1.

II. - TRAVAUX SUR LA VIE
ET LES OEUVRES D'EUGENE MOREL.

A) Travaux généraux.

Ouvrages et

extr. d'ouvrages: - BENOIT (Gaéтан). - Eugène Morel : a pioneer of public libraries of France. London, 1977. - multigr.

- BARNETT (G.K.). - History of public libraries of France from the Revolution to 1939. - Ann Arbor, Mich. : University Microfilms, 1976. - P.500-535.

- HASSENFORDER (Jean). - La bibliothèque, institution éducative. - Paris : Lecture et Bibliothèques, 1972. -P. 50-52.

- HASSENFORDER (Jean). - Développement comparé des bibliothèques publiques en France, Grande-bretagne et aux Etats-Unis pendant la deuxième moitié du XIXe siècle (1850-1914). - Paris : Cercle de la Librairie, 1967. - P. 69-73 ; 171 ; 183-185.

Articles :

- COYEQUEL (Ernest). - Un grand bibliothécaire français : Eugène Morel, 1869-1934.
In : Revue du Livre, (1934), n° 6 : 140-143.

- Eugène Morel.
In : Bibliographie de la France, (1934), n° 13, Chronique: 90.

- Eugène Morel.
In : La Librairie, (1934), n° 313 : 1.

- GIRARD (Georges). - Eugène Morel.
In : Bull. de la Maison du Livre français, (1924), n° 64 : 883-886.

- GROLIER (G. et E.). - L'oeuvre d'Eugène Morel.
In : Revue du Livre, (1934), n° 6 : 144-146.
- HASSENFORDER (Jean). - Trois pionniers des bibliothèques publiques : E. Edwards, M. Dewey, E. Morel.
In : Education et Bibliothèques, (1964), n° 11 : 11-40.
- HASSENFORDER (Jean). - Un pionnier des bibliothèques publiques : Eugène Morel.
In : Lecture et Bibliothèques, (1969), n° 12 : 5-17.
- MORTIER (Pierre). - Discours prononcé...aux obsèques de Mr E. Morel.
In : Chronique de la Société des Gens de Lettres, (1934), avril : 175-176.
- FRAUX (Henri). - Un initiateur de la lecture publique en France : Eugène Morel (1869-1934).
In : Mélanges Stollreither (Eugen) . - Festschrift Eugen Stollreither zum 75. Geburtstag gewidmet von Fachgenossen, Schülern, Freunden. Hrsg von Fritz Redenbacher. - Erlangen : Universitätsbibliothek, 1950.

B) Travaux portant
sur un aspect particulier
de l'oeuvre de Morel.

* Sur son activité littéraire.

- SECHE (Alphonse). - Dans la mêlée littéraire.
- Paris : Malfere, 1935. - P. 64-66 ; 77-78.
- DUMUR (Louis). - Le théâtre populaire.
in : Le Mercure de France, (1901), janvier : 174-179.

* Critiques sur ses pièces de théâtre :

- DUMUR (Louis). - "Dans la nuit".
in : Le Mercure de France, (1898), février : 548.
- FLAT (Paul). - "Terre d'épouvante".
in : Revue politique et littéraire, (1907), n° 17 : 541-543.

- "Terre d'épouvante".
in : L'illustration théâtrale, (1907), n° 70
: verso p. de couv.
- * Critiques de ses romans :
- ARNAUD (Ch.). - Les boers par E. Morel.
in : Polybiblion, 51 (1901) : 298.
- BEAUNIER (Andre). - Les Boers.
in : Revue politique et littéraire, (1899),
n° 27 : 859.
- BEAUNIER (André). - La prisonnière par Eugène Morel.
in : Revue politique et littéraire, (1901),
n° 14 : 476.
- LA GRETTE (E.C.). - Petits Français.
in : Polybiblion, 33 (1891) : 264.
- RACHILDE. - Les Boers par E. Morel.
in : Le Mercure de France, 1899, décembre
: 760-761.
- RACHILDE. - Artificielle.
in : Le Mercure de France, (1895), janvier
: 110-111.
- RACHILDE. - Les morfondus par E. Morel.
in : Le Mercure de France, (1898), janvier
231.
- RACHILDE. - La prisonnière.
in : Le Mercure de France, (1900), décembre
: 792-793.
- RACHILDE. - La rouille du sabre.
in : Le Mercure de France, (1897), avril
: 145.

* Comptes-rendus de l'ouvrage de Morel : "Bibliothèques".

- CHAPOT (Victor). - L'organisation des bibliothèques.
in : Revue de synthèse historique, 19 (1909),
n° 56 : 129-158.

- CHATELAIN (Emile). - Eugène Morel, "Bibliothèques"
in : Revue des Bibliothèques, 19 (1909)
: 188-195.
- MAURY (Lucien). - L'avènement du livre :
Eugène Morel, "Bibliothèques".
in : Revue politique et littéraire, (1910),
n° 8 : 247-254.
- MORTET (Charles). - A propos du livre de
Mr E. Morel sur les bibliothèques.
in : Bull. de l'A.B.F., (1910), n° 1 : 12-16.

* Comptes-rendus de l'ouvrage de Morel : La librairie publique.

- SUSTRAC (Ch.). - La Librairie publique par
E. Morel.
in : Bull. de l'A.B.F., (1911), n° 5 : 32-35.
- Eugène Morel, "La librairie publique".
in : Le Bibliographe moderne, 16 (1912)
: 351.

* sur les cours à l'École des Hautes Etudes Sociales.

- [Critique sur les cours de bibliothéconomie
à l'École des Hautes Etudes Sociales.]
in : Le Bibliographe moderne, 16 (1912),
Chronique des Bibliothèques : 280-281.
- Rapport sur les travaux de la commission
de la Lecture publique présenté à Mr le
Ministre de l'Instruction publique.
in : Revue des Bibliothèques, 40 (1930),
partie "Chronique A.B.F." : [38]

* sur l'École américaine :

- HUREPOIX. - Un beau métier que l'on n'apprend plus.
in : Revue des Bibliothèques, 40 (1930),
partie "Chronique A.B.F." : [123.]
- BAUDRY (Anne-Marie). - Bibliothèque américaine de Paris. Cours de bibliothécaires.
in : Bull. de l'A.B.F., (1923), n° 4-5 :
90-94.

* sur son action en faveur des bibliothèques publiques et enfantines.

- X
- COYECQUE (Ernest). - Les bibliothèques municipale de Paris. Ce qu'elles sont, ce qu'elles doivent devenir.
in : Le Mercure de France, (1924), 1er avril : 495-502.
 - GRUNY (Marguerite). - Eugène Morel et les bibliothèques pour enfants.
in : Bull. d'analyse du livre pour enfants, (1969), n° 17 : 21-24.
 - LEMAITRE (Henri). - La bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie "L'Heure Joyeuse".
- Paris : Champion, 1925.
 - LEMAITRE (Henri). - Catalogue de la bibliothèque de Levallois-Perret publié sous la direction de Morel.
in : Revue des Bibliothèques, 35 (1925) : 314-315.
 - LEMAITRE (Henri). - La réclame pour les bibliothèques.
in : Bull. de l'A.B.F., (1922), n° 3-6 : 28.

* sur le dépôt légal.

- MORTET (Charles). - Un nouveau pas vers la réforme du dépôt légal.
in : Bull. de l'A.B.F., (1919), n° 1-3 : 5-13.

III. - AUTRES TRAVAUX UTILISES.

- CHEVALLEY . - L'éducation populaire des adultes. - Paris : Hachette, 1896.
- CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHECAIRES ET BIBLIOPHILES. Paris. 1923. - Congrès international ...tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923. Procès-verbaux et mémoires publiés par F. Mazerolles et Ch. Mortet.
- Paris : Jouve, 1925.

- GUNCOURT (E. et J.). - Journal. Mémoires de la vie littéraire. - Monaco : Ed. de l'Impr. Nationale, 1956.
 - PELLISSON (Maurice). - Les bibliothèques populaires à l'étranger et en France. - Paris : Impr. Nationale, 1906.
 - RICHTER (Noé). - La lecture publique en France. - Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1979.
 - SAINT-ALBIN. - Les bibliothèques municipales de la ville de Paris. - Paris : Berger-Levrault, 1896.
- articles :
- CLAVIE (M.). - La réorganisation de la lecture publique en France.
in : Revue politique et littéraire, (1922), n° 13 : 407-409.
 - COYECQUE (E.). - Les bibliothèques municipales de Paris, leur réorganisation techniques.
in : Le Mercure de France, (1927), 1er juillet : 182-187.
 - GRUNY (Marguerite). - Un pionnier des bibliothèques : Ernest Coyecque.
in : bull. de l'A.B.F., (1954), n° 1 : 6-12.
 - RICHTER (Noé). - Histoire de la lecture publique en France.
in : bull. des Bibliothèques, 22 (1977) : 1-24.

LISTE DES PERIODIQUES DEPOUILLES
=====

- Le Bibliographe moderne. Courrier international des archives et des bibliothèques / Dir. par H. Stein. - 1897→ , trimestriel.
- Bibliographie de la France. - 1811→ , hebdomadaire.
- Bibliothèque de l'École des Chartes / Société de l'École des Chartes. - 1842→ , semestriel.
- Bulletin de l'Association des Bibliothécaires français. - 1907 → , trimestriel.
- bulletin des Bibliothèques. - 1933-1935/1936. Annuel.
- Les Cahiers de la République des lettres, des sciences et des arts. - 1926→ trimestriel.
- Lecture et bibliothèques / M. Bouvy. - 1967→ , trimestriel.
- La Librairie / Ch. Bayle.
- Le Mercure de France. - Série moderne, 1898→ , mensuel.
- La Nouvelle Revue. - 1879→ , Bimensuel.
- Polybiblion : revue bibliographique universelle. - 1868→ mensuel.
- Revue blanche. - 1891→ , bimensuel.
- Revue d'art dramatique. - 1886→ , mensuel.
- Revue de synthèse historique. - 1900→ , semestriel.
- Revue des Bibliothèques / dir. par Henri Stein. - 1891-1936, mensuel [puis] trimestriel.
- Revue du livre [puis du livre et des bibliothèques]. Cahiers mensuels de bibliothéconomie, bibliographie et sciences du livre. - 1933-1939, mensuel.
- Revue politique et littéraire [puis] Revue bleue. - 1871→ , hebdomadaire.



A N N E X E S

ANNEXE 1

=====

Liste des conférences organisées à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales sous la direction de Morel

Nous donnons ci-dessous la liste des conférences faites pendant la saison 1910-1911 :

Les Bibliothèques et le public, par HENRI MAURIS, administrateur de la Bibliothèque de l' Arsenal, président de l' Association des Bibliothécaires français.

Le prêt entre Bibliothèques, par CAMILLE BLOCH, inspecteur général des Bibliothèques.

Comment se servir des Bibliothèques, par SUSTRAC, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

L'œuvre de l'Institut international de bibliographie et la coopération en matière bibliographique, par LA FONTAINE, sénateur de Belgique, secrétaire de l'Institut international de Bibliographie.

L'avenir de la bibliographie, par PAUL OTLET, secrétaire de l'Institut international de Bibliographie.

La classification décimale de la bibliographie scientifique, par E. SAUVAGE, professeur à l'École nationale des Mines et au Conservatoire des Arts et Métiers.

L'usage pratique de la classification décimale, par MICHEL SYLAKOSSICHI, ingénieur civil.

Les Bibliothèques scientifiques, par DENIKER, bibliothécaire en chef du Muséum d'histoire naturelle.

Les grandes Bibliothèques de Paris, par ALEXANDRE VIDIER, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale.

La « Librairie publique » en Angleterre et aux Etats-Unis, par EUGÈNE MOREL, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Les Bibliothèques de province. Bibliothèques municipales, par HENRI MICHEL, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.

Les Bibliothèques commerciales, par P. THIÉODORE-VIBERT, conseiller du commerce extérieur.

Les Bibliothèques de droit et de sciences sociales, par JEAN GAUTIER, bibliothécaire à la Faculté de droit, secrétaire de l'Association des Bibliothécaires français.

La librairie classique et le livre d'enseignement, par BOURRELIER, éditeur, directeur de la librairie A. Colin.

L'édition littéraire au XIX^e siècle, par HUMBLLOT, éditeur, directeur de la librairie Ollendorff.

Voici la liste des conférences faites pendant la saison
1911-1912 :

Les bibliographies nationales, par M. BARRAT-DUNCO, Bibliothécaire à l'Université de Paris.

Les bibliothèques d'art et d'art appliqué, par M. Paul CONNU, Bibliothécaire à l'Union centrale des Arts décoratifs.

Les bibliothèques musicales en France, par M. Henry EXPERT, Sous-Bibliothécaire au Conservatoire national de musique.

Les collections nationales et les bibliothèques ecclésiastiques, par M. VIDIER, Conservateur Adjoint à la Bibliothèque Nationale.

La Bibliothèque royale de Berlin, l'Auskunfts bureau et le prêt entre bibliothèques, par M. Eugène MOREL, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

La Bibliothèque du Congrès à Washington et la nouvelle Bibliothèque de New-York, par M. H. LEMAITRE, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

Les bibliothèques municipales devant l'opinion, par M. GIRAUD-MANES, Conservateur à la Bibliothèque de Nantes.

Le British Museum, par M. Eugène CAPLET, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève.

La Bibliothèque royale de Bruxelles, par M. STANIER, Administrateur-Inspecteur de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

La Hollande scientifique : ses bibliothèques et ses périodiques, par M. VANUYCKE, Bibliothécaire en chef de l'Université de Lille.

La Presse et le Livre, par M. VITRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

L'imprimerie moderne, par M. DEGRAVI.

La reliure dans les bibliothèques publiques, par M. DE GRAMMONT, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

L'hygiène dans les bibliothèques, par M. X. PELLETIER, Bibliothécaire principal à la Bibliothèque Nationale.

Les règles catalographiques internationales, par M. SUSTRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Genève.

Les Bibliothèques universitaires, par M. J. LAURE, Bibliothécaire en chef des Bibliothèques universitaire et municipale de Clermont-Ferrand.

Liste des Conférences faites pendant la saison 1912-1913

- La Bibliothèque de l' Arsenal (6 novembre).
HENRY MARTIN, Administrateur de la Bibliothèque de l' Arsenal.
- Essai de théorie catalographique (13 novembre).
SUSTRAC, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- La Bibliothèque Mazarine. (20 novembre).
P. MARAIS, Conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine.
- La librairie et la publicité. (27 novembre).
VITRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- Les collections de théâtre. (4 décembre).
A. RONDEL, Collectionneur, à Marseille.
- La Bibliothèque de la Sorbonne (11 décembre).
BARRAU-DIHIGO, Bibliothécaire à l' Université de Paris.
- La Bibliothèque du Conservatoire (18 décembre).
TIERSOT, Bibliothécaire du Conservatoire.
- Les dépôts de cartes géographiques à Paris. (8 janvier).
DEHERAIN, Bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine.
- Les procédés modernes de reproductions géo-
graphiques. (15 janvier).
COUTURE, en remplacement de M. Geisler, éditeur.
- La Bibliothèque de Dijon. (22 janvier).
DURSEL, Bibliothécaire de la ville de Dijon.
- Le chauffage et l'éclairage dans les grandes bi-
bliothèques d' Europe et des États-Unis (29 janvier).
H. LEMAITRE, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- La Bibliothèque Sainte-Geneviève. (5 février).
Ch. KOHLER, Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
- Les bibliothèques médicales. (12 février).
MOÉ LEGRAND, Bibliothécaire à la Faculté de Médecine.
- L' Office de Législation étrangère. (19 février).
J. OUBOIS, Directeur de l' Office de Législation étrangère.
- Le livre français en France : Essai de statistique (26 février).
E. MOREL, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- Le livre français hors de France : I. Suisse (5 mars).
CORDEY, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.
- Le livre français hors de France : II. Belgique. (12 mars).
P. OYLET, Secrétaire de l' Institut international de Bibliographie.

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

10, RUE DE L'ÉLYSÉE

PARIS (VIII^e)

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

TABLEAU DES COURS

(QUATRIÈME ANNÉE : 1926-1927)

I. Cours normal : 8 mois.

3 novembre 1926-25 juin 1927

1^{er} trimestre : 3 novembre-18 décembre

2^e trimestre : 3 janvier-9 avril

3^e trimestre : 25 avril-25 juin

II. Cours de spécialisation (sans fixation de date).

III. Cours abrégé : 6 semaines.

Pour l'année 1926 : 1^{er} juin-10 juillet

===== ANNEXE 2 =====

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

sous les auspices
de l'Association des Bibliothécaires américains

10, RUE DE L'ÉLYSÉE
PARIS (VIII^e)

Tél. Elysées 53-90, 58-84
Adr. Tél. Libschool-Paris

DIRECTION

Miss SARAH C. N. BOGLE, Directrice
Miss MARY P. PARSONS, Directrice-Adjointe
M. ERNEST COYECQUE, Directeur Consultant

PROFESSEURS-DIRECTEURS DES COURS

M.^{***} (1)
M. GABRIEL HENRIOT

PROFESSEURS

M. EUGÈNE MOREL
M. FIRMIN ROZ

CHARGÉE DE COURS

Mademoiselle M.-M. FAMIN

SECRÉTAIRE

Miss EVELINE WATLEY

L'École travaille en étroite collaboration avec la Bibliothèque Américaine ; le siège social de l'École se trouve au deuxième étage de la Bibliothèque.

(1) Ce professeur sera nommé incessamment.

BUT DE L'ENSEIGNEMENT

Le but de l'enseignement est de former des bibliothécaires et des bibliographes répondant à une organisation rationnelle et moderne de la lecture et de la documentation publiques et privées.

L'École accepte seulement dans son cours normal, les élèves qui possèdent déjà une instruction comprenant un ensemble satisfaisant de connaissances générales ou des connaissances spécialisées de littérature, d'histoire, d'art, de sciences ou de technologie. L'enseignement est un cours d'application; il s'étend à une étude des principes et des méthodes de la technique des bibliothèques envisagés dans leur plus large signification, c'est-à-dire à une étude des méthodes modernes pour rendre accessibles à tous les ressources des bibliothèques des différents types.

Diverses catégories de personnel sont à envisager, selon la nature des établissements :

1^o Bibliothèques générales;

2^o Bibliothèques spéciales, scientifiques, techniques, professionnelles, devant offrir une documentation spécialisée (établissements, publics ou privés, financiers, commerciaux ou industriels, comme : banques, usines, maisons de commerce, offices de documentation de tous genres et aussi maisons d'édition, librairies, etc.);

3^o Bibliothèques pour tous, dites bibliothèques populaires (bibliothèques urbaines et rurales, bibliothèques circulantes, enseignement de la lecture, choix et utilisation des livres, propagation des connaissances bibliographiques proportionnées aux divers degrés de l'enseignement);

4^o Bibliothèques pour enfants, ou sections pour enfants dans les bibliothèques générales ou bibliothèques pour tous, bibliothèques scolaires.

A ces diverses catégories tend à correspondre un enseignement à la fois théorique et pratique.

Cet enseignement intéresse donc :

1^o Les bibliothécaires déjà en fonction qui désirent compléter leurs connaissances au point de vue des méthodes techniques;

2^o Les bibliothécaires déjà en fonction qui possèdent le diplôme d'un cours technique des Etats-Unis ou d'un autre pays et qui désirent faire un travail avancé de spécialisation sous la direction de l'École;

- 3° Quiconque désire devenir bibliothécaire professionnel;
 4° Tous ceux à qui la pratique de leur profession rend indispensables des connaissances bibliographiques appropriées (journalistes, ingénieurs, secrétaires, etc.).

Les pouvoirs publics (Etat, départements, communes), les administrations publiques et privées, les associations de tous genres (chambres de commerce, syndicats, etc.), les chefs de grandes entreprises, qui ont besoin d'un personnel spécialisé dans le domaine de la recherche, toutes les personnes qui sont appelées à organiser ou à utiliser des offices de documentation, publics ou privés, trouveront dans les élèves de l'Ecole des collaborateurs et des organisateurs expérimentés.

HISTOIRE DE L'ECOLE

L'idée de cet enseignement est née d'une constatation faite par le Comité américain pour les Régions dévastées, en fondant les bibliothèques de l'Aisne et celle de la rue Fessart, à Paris, de la nécessité d'assurer à ces bibliothèques un personnel ayant reçu une préparation appropriée à sa fonction.

A la demande du Comité, en 1923, l'Association des Bibliothécaires américains accepta d'organiser cet enseignement. L'Association des Bibliothécaires français, de son côté, s'intéressa à une entreprise dont elle avait déjà senti toute l'opportunité. Le Comité français de la Bibliothèque moderne qui, dans ses statuts, a formulé, parmi ses buts essentiels, l'intention de favoriser la formation professionnelle de bibliothécaires et d'assistants, n'a cessé de prêter son concours à l'Ecole de Bibliothécaires.

Devant le succès qui accueillit le premier cours, le principe de rendre l'Ecole permanente fut admis, ainsi que celui d'adapter son enseignement à la formation d'un personnel capable d'occuper des emplois dans les bibliothèques de toutes catégories et le Comité américain pour les Régions dévastées donna à l'Association des Bibliothécaires américains une somme suffisante pour permettre l'existence de l'Ecole pendant deux ans.

L'Association des Bibliothécaires américains a reçu cette année de Mr. John D. Rockefeller, Jr. un don généreux qui a encouragé l'Association à décider le maintien de l'Ecole pour une nouvelle période de trois ans.

L'Ecole, depuis sa fondation, n'a cessé de se développer; des étudiants, venus de dix-sept pays différents, l'ont fait connaître et le travail accompli par ses élèves a fait apprécier la valeur de son enseignement et l'a engagée à poursuivre le but qu'elle s'est proposé.

ORGANISATION DES COURS

L'enseignement est organisé en trois cours distincts :

1° Un cours normal, du 3 novembre 1926 au 25 juin 1927, d'une durée de 8 mois.

2° Un cours de spécialisation (sans fixation de date).

3° Un cours abrégé, du 1^{er} juin au 10 juillet 1926, d'une durée de six semaines.

I. Cours normal

(Durée, 8 mois)

DESTINATION

Ce cours s'adresse :

1° Aux bibliothécaires, déjà en fonction, qui désirent connaître les méthodes pratiques et les plus modernes concernant le travail dans les bibliothèques;

2° Aux candidats aux fonctions de bibliothécaires dans tous les dépôts présentant une certaine importance;

3° Aux personnes de toutes professions, ayant besoin de connaissances bibliographiques.

ENSEIGNEMENT

Cet enseignement est établi pour former un tout et se divise en trois cours étroitement reliés, de façon à donner aux élèves une idée générale du travail de bibliothèque et une compréhension précise, non seulement des relations des divers services d'une bibliothèque entre eux, mais de celles des bibliothèques de différents types entre elles.

L'enseignement répond autant que possible aux besoins d'un groupe d'étudiants de tous pays. L'Ecole étant dirigée par l'Association des Bibliothécaires américains, ses cours techniques sont basés, en principe, sur les méthodes américaines adaptées aux conditions européennes. Dans le cours sur le livre, on aborde, sujet par sujet, les meilleurs livres de tous pays sans considération de langue, mais à valeur égale, les livres français sont d'abord cités, à cause de leur plus grande accessibilité à Paris. Ce cours est trop restreint pour faire de la spécialisation bibliographique nationale, mais la base du cours et les méthodes de travail indiquées permettent aux étudiants de toute nationalité d'appliquer les connaissances qu'ils ont acquises, aux besoins de leur pays.

ENSEMBLE DU COURS	Heures de cours	Heures de travaux pratiques	Heures de stage
Cours A. — Administration	90	98	
Cours C. — Classification, catalogue et autres sujets techniques	108	216	
Cours L. — Le livre	186	372	
Travail de bibliothèque avec les enfants et les écoles (Heures comprises dans les cours A et L).			
Stage à la Bibliothèque Nationale			100
Stage dans d'autres bibliothèques			30
Visites dans divers établissements (heures comprises dans les heures de travaux pratiques)			
	384	686	130
Nombre maximum d'heures pour l'année scolaire 1926-27, comprenant heures de cours, travaux pratiques et stages		1200	
Soit par semaine		40	

COURS A

Administration : Miss BOGLE, Miss PARSONS, Mademoiselle FAMIN, M. COYECQUE.

Ce cours comprend une étude des directives et des grandes lignes de l'histoire des bibliothèques et de leur organisation, ainsi que des méthodes pratiques modernes employées dans leur administration.

On examine l'organisation actuelle et les directives des bibliothèques en France, aux Etats-Unis et dans les autres pays; on étudie la législation, la réglementation, l'aménagement, les rapports du bibliothécaire avec l'administration, avec le public et avec le personnel, les méthodes d'administration intérieure concernant notamment le budget, la comptabilité, les modes d'accroissement par achats, dons, échanges ou dépôt légal, les services de prêts et de renseignements, le travail avec les enfants, l'extension de l'action et des services des bibliothèques, etc.

Ce cours, se rattachant aux deux autres, relie les sujets traités dans ceux-ci à l'étude de l'organisation des bibliothèques des différents types.

COURS C

Classification, catalogue et autres sujets techniques : M.^{***}

Cours théorique et pratique sur la classification, le rangement matériel des livres et le catalogue.

Règles et usages pour la rédaction des catalogues; catalogues systématiques, catalogues-dictionnaires, etc.

Ce cours, basé sur le système de la classification décimale, ne tend toutefois qu'à fournir une méthode de classement, sans imposer aucun système particulier.

On étudie comparativement les systèmes de Brunet, de Dewey, celui de la Bibliothèque du Congrès à Washington et d'autres.

COURS L

Le livre : M. HENRIOT, Mademoiselle FAMIN.

Ce cours comprend un ensemble de connaissances sur l'histoire et les techniques du livre ainsi que l'application des principes de sélection pratique des livres et leur emploi dans les différents types de bibliothèques.

On étudie :

1^o La technique et l'art du livre : manuscrit d'auteur, impression, illustration, reliure, édition, librairie, etc.;

2^o La pratique des livres, c'est-à-dire l'étude des bibliographies, des usuels (encyclopédies, dictionnaires, annuaires, etc.) dans chaque branche des connaissances humaines;

3^o L'application constante des principes de sélection et leur relation avec les divers services à rendre aux lecteurs et aux chercheurs dans les différents types de bibliothèques et d'offices d'information et de documentation.

TRAVAIL DE BIBLIOTHÈQUE AVEC LES ENFANTS ET LES ÉCOLES : Mademoiselle FAMIN.

Cours théorique et pratique divisé en deux parties :

1^o Etude de la littérature enfantine, se rattachant au cours L (Le livre).

On expose aux étudiants les principes à appliquer dans le choix des livres d'enfants. Une collection de livres appartenant à l'École et représentant les différents genres de la littérature enfantine, est mise entre les mains des étudiants, qui doivent les lire et les discuter;

2^o Etude de l'administration d'une bibliothèque enfantine et de l'organisation du travail avec les écoles, se rattachant au cours A (Administration).

STAGE A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Chaque élève français fait un stage de 100 heures, organisé par M. l'Administrateur Général de la Bibliothèque Nationale.

Les élèves des autres nationalités font, à la place de ce stage, une bibliographie originale ou un autre stage organisé par la Direction de l'Ecole.

STAGE DANS D'AUTRES BIBLIOTHÈQUES

Tous les élèves font un stage complémentaire dans une bibliothèque à désigner par la Direction de l'Ecole.

VISITES D'ÉTABLISSEMENTS

Le caractère pratique de l'enseignement comporte, outre les stages sus-indiqués, la visite de tous établissements se rattachant à cet enseignement : bibliothèques, offices de documentation, établissements industriels et commerciaux, etc.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

On admet, au Cours normal, 30 élèves au maximum.

Leur admission dépend d'un examen écrit et de l'appréciation de leurs titres (diplômes, curriculum vitae, emploi, connaissance des langues, pratique des bibliothèques, aptitudes personnelles, etc.). Ils devront en outre posséder, pour la France, ou le brevet supérieur, ou le diplôme de fin d'études secondaires, ou le baccalauréat, ou tout autre diplôme supérieur aux précédents, et pour les autres pays, des diplômes correspondants.

Exceptionnellement peuvent être admis à l'examen les candidats justifiant de connaissances équivalentes à celles que comportent en principe les diplômes ci-dessus énumérés.

En 1926, l'examen aura lieu le 9 juillet. Les candidats qui, pour des raisons diverses, auraient été empêchés de s'y présenter, pourront le faire, le 7 octobre, avec l'approbation de la Direction et dans la limite des places que celle-ci jugera disponibles.

L'Ecole fera le nécessaire, lorsque cela sera possible, pour que les candidats n'habitant pas la France puissent passer l'examen dans leur pays.

L'examen d'admission porte sur les connaissances générales; il n'exige pas une préparation spéciale.

La liste des candidats admis à l'examen est arrêtée par la Direction.

Pour se faire inscrire, adresser une demande à la Direction (voir la formule ci-incluse).

Les élèves admis doivent réserver tout leur temps au travail de l'Ecole. Les cours ont lieu généralement le matin; l'après-midi est consacrée aux devoirs, aux stages, aux visites, etc.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les cours sont gratuits pour les candidats français, l'Ecole ayant été fondée primitivement pour la France. Une somme de 1.000 francs français est demandée aux candidats d'autres nationalités. Les ouvrages nécessaires à l'enseignement sont fournis par l'Ecole.

BOURSES D'ÉTUDES

La Direction envisage un nombre limité de bourses d'études. Les demandes doivent être adressées à Miss Mary P. Parsons, directrice-adjointe de l'Ecole, au siège social.

DIPLOME D'ÉTUDES

A la fin de l'année scolaire, la Direction accorde le diplôme de l'Ecole de Bibliothécaires aux élèves ayant fait preuve de capacité professionnelle.

PLACEMENT

L'Ecole, sans prendre aucun engagement à cet égard, s'intéresse au placement des élèves diplômés; elle s'adresse, dans ce but, aux pouvoirs publics et aux employeurs possibles.

II. Cours de spécialisation

L'Ecole offre également aux bibliothécaires expérimentés, possédant le diplôme d'une école de bibliothécaires et venant des Etats-Unis ou d'autres pays, l'occasion de faire des études professionnelles supérieures sous sa direction. Ils peuvent s'inscrire à l'Ecole où les professeurs guident leurs travaux et leur indiquent les institutions européennes susceptibles de leur donner le plus de facilités dans le domaine de l'étude et de la recherche. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de l'Ecole.

III. Cours abrégé

(Durée, 6 semaines)

DESTINATION

Ce cours intéresse :

1° Les bibliothécaires déjà en fonction dans des bibliothèques secondaires ou dans des postes auxiliaires de biblio-

thèques importantes, ainsi que les candidats à des emplois de ce genre;

2° Les personnes en fonction dans diverses professions ou les candidats à ces fonctions (ex. instituteurs et institutrices, surintendants, employés de maisons d'édition, personnes appelées à faire des recherches documentaires ou à tenir une collection de livres plus ou moins importante), qui ne sont ni ne deviendront bibliothécaires, mais qui ont besoin de connaître, dans leurs éléments essentiels, les méthodes d'organisation et de fonctionnement des bibliothèques, pour y trouver des facilités de travail;

3° Les candidats désireux de prouver leur capacité à être admis au cours normal (nombre très limité).

Pendant ce cours, les professeurs sont disposés à examiner avec leurs élèves les problèmes spéciaux qui se présentent, plus ou moins fréquemment, dans leurs bibliothèques ou dans leur travail professionnel.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement donné dans ce cours est forcément restreint; les sujets sont les mêmes, en principe, que ceux étudiés dans le cours normal, mais ils sont traités sous une forme abrégée et élémentaire.

Ce cours n'est pas destiné à former des bibliothécaires, ce qui serait impossible en six semaines; il s'adresse aux bibliothécaires qui désirent mettre à jour, en quelque sorte, leurs connaissances des méthodes concernant les bibliothèques, ou encore aux personnes qui ont besoin de quelques notions sur le fonctionnement des bibliothèques.

ENSEMBLE DU COURS

	Nombre d'heures
Cours A (abrégé). Administration	18
Cours C (abrégé). Classification, catalogue et autres sujets techniques	30
Cours L (abrégé). Le livre	42
Travail de bibliothèque avec les enfants et les écoles (heures comprises dans les cours A et L)	
Visites et travaux pratiques	150
	<hr style="width: 50px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 240
Nombre maximum d'heures du cours abrégé, com- prenant les heures de cours, de travaux pratiques et de visites	240
Soit par semaine	40

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le cours abrégé comprend :

- 1° Des élèves titulaires, nombre fixé par la Direction;
- 2° Des auditeurs libres (nombre limité, fixé par la Direction).

Les candidats élèves titulaires au cours abrégé doivent avoir au moins le brevet élémentaire ou l'équivalent; sinon, ils doivent subir un examen d'entrée.

Pour se faire inscrire, adresser une demande à la Direction (voir la formule ci-incluse).

FRAIS DE SCOLARITÉ

Les cours sont gratuits pour les candidats français, l'Ecole ayant été fondée primitivement pour la France. Une somme de 100 francs français est demandée aux candidats d'autres nationalités.

BOURSES D'ÉTUDES

La Direction envisage un nombre limité de bourses d'études. Les demandes doivent être adressées à Miss Mary P. Parsons, directrice-adjointe de l'Ecole, au siège social.

Des allocations peuvent être attribuées à des élèves titulaires, dans la mesure des crédits disponibles et compte tenu de la situation particulière de chaque élève ainsi que des sacrifices consentis par les municipalités ou les employeurs.

CERTIFICAT ÉLÉMENTAIRE

A la fin du cours abrégé, chaque élève ayant suivi ce cours d'une manière satisfaisante, peut obtenir un certificat élémentaire.

PLACEMENT

L'enseignement très abrégé de ce cours ne donne pas aux élèves une formation professionnelle suffisante pour que l'Ecole puisse, en principe, envisager leur placement.

DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Les élèves peuvent consulter à l'École une collection de livres, brochures et périodiques sur la bibliothéconomie et la bibliographie ainsi qu'un catalogue-dictionnaire sur fiches de toute la collection de la Bibliothèque du Congrès à Washington D. C. traitant du même sujet; ce catalogue est tenu à jour par des envois constants de fiches pour les nouvelles acquisitions. Ils trouvent à la Bibliothèque américaine, installée dans le même immeuble que l'École de Bibliothécaires, une collection de 40.000 volumes environ. Enfin les grandes bibliothèques de Paris : Nationale, Sainte-Geneviève, Sorbonne, Arsenal, Forney, etc., leur offrent des facilités toute particulières de travail. Ils sont appelés à y faire des stages pratiques ainsi qu'à la Bibliothèque modèle de Belleville, à la Bibliothèque enfantine de l'Heure Joyeuse, à la Bibliothèque communale d'Issy-les Moulineaux, etc.

La fréquentation de ces établissements ainsi que les visites organisées par l'École aux imprimeries, aux ateliers de reproduction, aux maisons d'édition, etc., que la région parisienne est seule à pouvoir grouper, contribuent à faire du cours normal de l'École une préparation à la fois technique et pratique en vue de la profession de bibliothécaire.

LA DIRECTION.

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

10. Rue de l'Élysée, Paris (VIII^e)

DEMANDE D'ADMISSION

Date :

Nom et prénoms :

Adresse permanente :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Santé : défauts de la vue, de l'ouïe, de la voix, des bras, des jambes ?

Adresse de deux personnes à qui on peut demander des références

Où avez-vous fait vos études ? Quels sont vos diplômes ?

Quelles langues lisez-vous sans aide du dictionnaire ?

Quelles langues lisez-vous avec aide du dictionnaire ?

Quelles langues comprenez-vous au cours de la conversation ?

Quelles langues parlez-vous couramment ?

Avez-vous voyagé ? dans quel pays ?

Êtes-vous spécialisé dans des études ou travaux quelconques ? Donnez quelques précisions :

Connaissez-vous la sténographie ? la dactylographie ?

Avez-vous déjà travaillé dans une bibliothèque ? Si oui, où et dans quel genre de bibliothèque ?

Avez-vous enseigné ? Avez-vous quelque expérience professionnelle ?

Indiquez le cours que vous désirez suivre :

Cours d'été (1926).

Cours de spécialisation.

Cours normal (année scolaire 1926-1927).

- ROZÉ (Léon). Catalogue des livres composant la Bibliothèque du Conseil municipal de Paris. 1898. *Lire sur place.* 017— 1
- PRÉFÈREMENT de la Seine. Catalogue de la Bibliothèque administrative (section française). 1898. *Lire sur place.* 017— 2

020 BIBLIOTHÈQUES ET LIBRAIRIES. LECTURE

- MARTIN (Henry). Congrès international des bibliothécaires tenu à Paris du 20 au 23 août 1900. Procès-verbaux et mémoires..... 020— 1
- SAINT-ALIX (Émm. de). Les Bibliothèques municipales de la Ville de Paris. 1896..... 020— 2
- BIBLIOTHÈQUES, livres et librairies. Conférences (Association des Bibliothécaires français). 1910-11 et 1911-12..... 020— 6
- MOULÉ (Eugène). Bibliothèques, essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes. 1908..... 020— 3
- I. Ce qu'on lit. Budgets d'achats. Enquête sur les bibliothèques en France. La science des bibliothèques. L'effort allemand. Les bibliothèques populaires. La Bibliothèque nationale. Le British Museum. Washington. Berlin. L'Europe et l'univers.
- II. La bibliothèque libre. L'ère des Bibliothèques en Angleterre et aux États-Unis. Les « Free Public Libraries ». M. Carnegie. Devant l'invasion des livres. Ce qu'il faut mettre dans une bibliothèque.
- MOULÉ (Eugène). La Librairie publique. 1910..... 020— 1
- CIV (Albert). Le Livre. tome IV. Achat, Catalogues, Classification. t. V. Usage, Entretien..... 090— 2
- 028 La Lecture. Guides dans le choix de livres.**
(Lecture expressive, voir 308.)
- MAZEL (Henri). Ce qu'il faut lire dans sa vie..... 028— 1
- BRANDIS (H. de). Comment choisir nos lectures. Guide raisonné des lectures utiles..... 028— 2
- REVUE CRITIQUE des livres nouveaux. *Lire sur place.* 050— 7
- MOULÉ (E.). Bibliothèques t. II. Ce qu'on lit..... 020— 3
- BULLEIN DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES, publ. p. la Bibliothèque de l'Enseignement public et l'Inspection générale des bibl., depuis 1906 à 1909. *Lire sur place* 020— 5
- GODIN (Eugène). L'Encyclopédie nationale..... 028— 3

030 DICTIONNAIRES ENCYCLOPÉDIQUES

DIDEROT ET D'ALEMBERT. Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers

- mis en ordre et publié par M. Diderot... et quant à la partie mathématique par M. d'Alembert, 1751-1765 (17 vol.). — Suppléments à l'Encyclopédie (1 vol.). 1776-77. — Recueil de planches de l'Encyclopédie sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leur explication (12 vol.). — Table de l'Encyclopédie (2 vol.). 1780..... *Lire sur place.* 031— 1
- DIDEROT. Encyclopédie, t. XIII-XVII des Œuvres complètes..... 810-D-25
- LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. Inventaire raisonné des Sciences, des lettres et des arts, par une société de savants et gens de lettres (31 vol.).... *Lire sur place.* 031— 2
- Fondée par Camille Deshayes. Publiée de 1885 à 1901.
- ENCYCLOPÉDIE MODERNE. Dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, 1861 (nouv. éd., 27 vol. et 7 atlas). Publiée par MM. Firmin-Didot frères. *Lire sur place.* 031— 3
- Complément de l'Encyclopédie moderne ou dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce (12 vol.). *Lire sur place.* 031— 4
- LAROUSSE (Pierre). Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle (17 vol.)..... *Lire sur place.* 031— 5
- NOUVEAU LAROUSSE illustré. 7 vol. et 1 vol. de supplément..... *Lire sur place* 031— 6
- (Continué par la revue) Larousse mensuel illustré. *Lire sur place.* 050— 17
- DÉCAMBRÉ ALOXNER. Dictionnaire illustré d'histoire et de géographie, de biographie, technologie, mythologie, d'antiquités, de droit usuel, des beaux-arts et de littérature (T. II et III). D à Z..... *Lire sur place.* 032— 5
- DECEY DE VORVILLE. Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle pouvant tenir lieu de tous les vocabulaires et de toutes les encyclopédies (partie lexicographique et encyclopédique) (2 vol.). 1879..... *Lire sur place.* 032— 6
- POINÉ (Paul), FRANCK (Edmond et Remy), JOYANIS (Alex.) Nouveau dictionnaire des sciences et de leurs applications (2 vol.)..... *Lire sur place.* 032— 7.
- 034 Connaissances utiles**
- ANDRAN (M.). 2 000 conseils et procédés pratiques (Économie domestique, hygiène, industrie, médecine, droit et législation, etc.)..... 034— 1
- BONNOIS (March). Je connais tout et renseigne sur tout, ouvrage de renseignements universels utiles à tous à la ville comme à la campagne..... 031— 5
- LE MAGASIN FLUÏ, 52 publications morales, instructives, amusantes illustrées..... *Lire sur place.* 031— 6

Exemples d'indices décimaux
 utilisés à Levallois-Perret
 (Catalogue de 1913)
 =====
 ANNEXE 3

Le Biblophote

In : Bull. de l'A.B.F. (1911), n° 3 : 66-68.

A la dernière assemblée de l'Association, j'ai cru devoir attirer l'attention des bibliothécaires français sur l'importance que présente pour notre profession le nouvel appareil, dit *Biblophote*, dont MM. Oilet et Goldsmith ont fait hommage à l'Institut international de bibliographie.

Sur les emplois généraux et l'utilité générale du biblophote, qu'il me soit permis de renvoyer aux articles parus sous mon nom dans la *Nouvelle Revue* du 1^{er} février 1911 : *Le Livre par projection*.

Je n'en redirai qu'un point de vue spécial.

L'invention consiste en un premier appareil qui n'est qu'un appareil microphotographique prenant sur pellicule des images de toute espèce dans une dimension d'environ un centimètre carré. Est-il besoin d'insister sur la commodité de telles épreuves, devant des bibliothécaires parmi lesquels ceux qui ne se plaignent pas de manquer de place sont des originaux ? Cet avantage serait faible. Il devient plus sérieux si l'on songe aux frais d'envoi et d'emballage de documents, depuis le manuscrit précieux qu'on prête en tremblant, auquel il faut des caisses spéciales, des cachets, et des assurances, jusqu'à la simple copie, pas toujours exacte ! Cette copie-ci est d'une exactitude scrupuleuse, et copie toutes les langues. Or, elle coûte bien moins que n'importe quelle copie. Elle reviendra, c'est certain, à quelques centimes la page, peut-être deux ou trois. C'est une révolution pour les copistes, et aussi pour les photographes, si l'on excepte ceux qui font des fac-simile à valeur artistique réelle. Et même, d'après ce que j'ai vu, le centimètre agrandi du biblophote soutient la comparaison avec n'importe quelle photographie de format 18 x 24 ordinaire.

Le second appareil est destiné à agrandir la microscopique image et à permettre la lecture. Branché sur un courant électrique ordinaire ou actionné par une petite pile spéciale, le biblophote peut être comparé à une lampe électrique de bureau. Il est posé sur un pied et glisse le long d'une tige pour permettre l'adaptation au grossissement désiré. Tout l'appareil tient dans une caisse de 30 centimètres. L'image est projetée sur la table, où l'on place une feuille de papier blanc quelconque faisant écran, et est assez nette pour être vue même en plein jour. En remplaçant le papier ordinaire par du papier sensibilisé, on obtient à la grandeur qu'on veut, une épreuve photographique fixe. Suivant que l'on monte ou descend l'appareil sur sa tige, le grossissement varie, et l'on peut dépasser la grandeur de l'original. On « tourne la page » sans plus de peine qu'une page ordinaire : on n'a qu'à faire avancer le rouleau, qui s'enroule sur une bobine en même temps qu'il se déroule sur l'autre. Tout le monde a manié un kodak.

Le danger d'incendie semble nul. Toute bibliothèque pourrait fournir à ses lecteurs l'appareil de lecture. Mais en fait, elle leur fournira surtout les films, qu'ils liront chez eux. L'appareil ne doit pas,

en effet, être bien coûteux. Si actuellement, ce prix de revient peut aller de 100 à 150 francs, il est certain que la fabrication par séries réduira un jour ou l'autre à une faible somme un appareil qui, hors une bonne lentille, ne contient aucun dispositif coûteux. Et si l'établissement de salles spéciales de lecture au biblophote était nécessaire, l'affaire en vaudrait la peine.

Nous présentons le biblophote comme pleinement réalisé quoique non exploité encore. Très prochainement, les bibliothécaires seront invités à s'en servir et nous sommes fiers de leur signaler en premier une innovation qui facilitera à tel point l'usage des bibliothèques. Toute une œuvre est à accomplir : la microphotographie de tous les manuscrits et documents uniques, qui ne fournissent pas la matière d'une publication intégrale, mais qu'il est utile d'avoir eu plusieurs exemplaires, soit pour l'étude plus commode, soit pour en assurer la simple conservation. Archives, documents originaux de toute sorte auront désormais, à frais minime, un double.

Dans la pratique, on se contentera même d'épreuves négatives : on lira blanc sur noir, et les frais de pellicule seront réduits de moitié.

Il semble bien aussi que ce sera la suppression presque totale du prêt des manuscrits. Les frais de reproduction pourront bientôt être réduits à un prix si minime que les frais d'envoi et retour avec assurance sont aujourd'hui plus grands que ne le sera bientôt l'envoi d'une reproduction intégrale, que le demandeur pourra conserver !

C'est aussi la possibilité d'expédier des dessins, cartes et plans, une foule de documents qui ne voyagent pas. On pourra constituer des collections impossibles jusqu'ici. L'uniformité de format offre en cela une commodité sur laquelle nous ne saurions trop insister.

Les films se classent comme des fiches, et le prix en est presque le même ! Ainsi, la collection de dessins d'un auteur, de vues et plans d'une ville, de l'iconographie d'un personnage ou d'un monument deviendra fort aisée, sans frais de collage, copie, de cartons, d'armoires, de local. Une petite boîte peut contenir l'œuvre de Rembrandt, la série des vues d'une ville. Entendez bien que la vue est plus petite que la plus petite fiche, et que le simple renvoi que vous faites sur fiche à tel passage d'un texte, à telle image d'un livre tient plus de dix fois la place que tient la microphotographie de ce texte lui-même ou de cette image même. On peut donc espérer une extension toute nouvelle de la documentation, et entrevoir dans une certaine mesure la substitution aux indications des iconographies et bibliographies de petites boîtes contenant les images mêmes, contenant les textes eux-mêmes, sur des rouleaux dont chacun tient la valeur d'une centaine de pages. Pour ne prendre que le cas le plus banal de l'histoire locale, une bibliothèque peut réunir tous les documents, textes, extraits, plans et dessins, qui intéressent une ville sans acheter ou déplacer les originaux, sans grands frais de copie et collation, sans local approprié, sans cartons, ni reliures, et sans la bibliographie suivante qui renvoie à cent textes qu'on ne peut aller voir ! Une armoire, une malle suffit à contenir quelques centaines de rouleaux, soit dix à vingt mille planches, cartes, ou pages de textes. On trouvera ces documents à leur place, répartis en plusieurs classements, dans tous les classements : on ne fait plus de renvois.

L'utilisation pour projections publiques n'est pas sans intérêt non plus. Il n'y a, en effet, qu'à renverser l'appareil pour diriger l'image sur un écran vertical et permettre la lecture en commun. Le conférencier a l'avantage de tourner lui-même le rouleau de films, et la fragilité des vues sur verres est supprimée.

Il est à prévoir que le commerce aura vite fait d'utiliser ces dispositifs pour des amusements plus ou moins vulgaires. Nous espérons que cela ne fera point perdre de vue l'utilité scientifique de cette innovation. Nous entrevoyons un avenir immense pour les microscopiques vues du biblophote, et souhaitons que nos vieilles bibliothèques soient les premières à en saisir les modernes avantages qui peuvent se résumer ainsi :

1° Reproduction générale des documents uniques, assurance contre leur disparition.

2° Services de lecture sur place, de prêt et de copie, remplacés par des envois de microphotographies.

3° Formation de collections spéciales et classements méthodiques singulièrement facilités.

EUGÈNE MOREL.

ANNEXE 5

=====

Projet de loi sur le dépôt légal
établi par Eugène Morel en 1917

in :

MOREL (Eugène). - Le dépôt légal.

- Paris : Ed. Bossard, 1917.

- P. 39 - 42.

PROJET DE LOI SUR LE DÉPÔT LÉGAL

TITRE I. DÉPÔT D'IMPRIMEUR

Art. 1. — Dans les huit jours qui suivent le tirage de la dernière feuille, il sera fait de tout imprimé, par l'imprimeur, un dépôt de deux exemplaires conformes aux exemplaires courants livrés par lui.

Art. 2. — Sont considérés comme imprimés, et astreints au dépôt, quel que soit le mode de reproduction employé, tous les produits des arts graphiques, sans autres exceptions que celles énumérées à l'article 3

Art. 3. — Sont exclus du dépôt les travaux de ville, tels que cartes de visite, bulletins de vote, fournitures de papeterie, et notamment les modèles et marques de fabrique, les étiquettes commerciales, les titres de publications non encore imprimées.

Art. 4. — § 1. Pourront n'être déposés par l'imprimeur qu'en un seul exemplaire s'il est en état parfait, les ouvrages de luxe et estampes artistiques, tirés à moins de cent exemplaires et numérotés.

§ 2. Ce dépôt se confondra avec le dépôt d'éditeur prévu au titre II, pour les estampes et reproductions artistiques lorsque l'auteur vend lui-même les produits de son art, et sera fait directement à la Bibliothèque Nationale.

Art. 5. — § 1. Les photographies de toute nature ainsi que les impressions phonographiques sont soumises au dépôt d'imprimeur lorsqu'elles sont destinées à la vente ; elles doivent dans ce cas porter une marque d'auteur et mention de l'année dans laquelle le dépôt a été fait.

§ 2. Le ministre de l'Instruction Publique réglera la forme du dépôt dans les cas spéciaux ou nouveaux. Les épreuves sur papier sont reçues en lieu et place des épreuves sur matière périssable (verre, cellulose, etc.). Les épreuves cinématographiques pourront être réduites à une épreuve sur trente images environ.

Art. 6. — Le dépôt d'imprimeur sera fait directement par voie postale en franchise, au ministère de l'Intérieur pour le département de la Seine, à la Préfecture pour les autres départements, au lieu fixé par le gouverneur ou le résident pour les colonies ou pays de protectorat.

Art. 7. — § 1. Le dépôt sera accompagné d'une déclaration extraite d'un registre à souches, datée et signée, mentionnant le titre de l'ouvrage, les noms et sujets pour les estampes et photographies, le chiffre du tirage et le nom de la personne pour le compte de laquelle est faite l'impression, avec mention de sa qualité s'il s'agit d'un libraire-éditeur.

§ 2. Le service dépositaire délivrera un récépissé du dépôt reproduisant la déclaration ; ces récépissés extraits d'un registre à souche porteront une numérotation établie chaque année au 1^{er} janvier et reproduite avec le timbre du dépôt légal du département, sur chaque pièce déposée.

§ 3. Pourront être groupées dans une même déclaration les publications de peu d'importance et de même nature telles que les affiches, circulaires, etc.

Art. 8. — Chaque nouveau tirage est astreint au dépôt. Toutefois si l'ouvrage ayant été déposé depuis moins de cinq ans, le nouveau tirage ne comporte pas d'autre modification que le numéro ou marque d'édition et la date, il pourra ne pas être joint de nouvel exemplaire à la déclaration, qui devra reproduire le numéro du dépôt antérieur.

Art. 9. — Les graveurs et photographes tirant par unités, à la main, au fur et à mesure des demandes, des épreuves d'une planche ou clichés conservés, devront mentionner que le tirage est illimité et fait à la main ; ils ne seront astreints à de nouveaux dépôts que si des changements sont apportés à leur prototype, ou sur réclamation de la Bibliothèque Nationale, si les épreuves fournies par eux se sont gravement altérées.

TITRE II. DÉPÔT D'ÉDITEUR

Art. 10. — Toute personne qui met en vente comme éditeur ou dépositaire principal un ouvrage imprimé ou produit des arts graphiques portant sa firme, doit, dans le mois de sa mise en vente, en adresser un exemplaire complet, en état ordinaire, à la Bibliothèque Nationale.

§ 2. Le dépôt sera de trois exemplaires si tout ou partie est imprimé à l'étranger.

Art. 11. — Les éditeurs étrangers ayant une succursale en France, les libraires ou commissionnaires annonçant de façon spéciale ou mettant en souscription à leur établissement français un ouvrage édité à l'étranger devront le dépôt en trois exemplaires pour les ouvrages en langue française, et un seulement pour ceux en langue étrangère, la musique, les estampes, cartes et photographies.

Art. 12. — Les éditeurs étrangers qui adresseront à la Bibliothèque Nationale un exemplaire de leur publication seront considérés comme déposants et il leur sera délivré un récépissé daté à toute fin utile.

Art. 13. — Le dépôt d'éditeur devra être accompagné d'une déclaration extraite d'un registre à souche si l'éditeur est commerçant en France, et mentionnant les noms d'auteurs et d'imprimeurs, la date de mise en vente, le prix de l'ouvrage, le chiffre du tirage ou le nombre d'exemplaires entrés en France. Les prescriptions de l'article 8 concernant les tirages successifs s'appliquent au dépôt d'éditeur.

TITRE III. SANCTIONS ET EFFETS DU DÉPÔT

Art. 14. — L'omission du dépôt dans les délais prescrits, le dépôt incomplet, les omissions ou erreurs dans la déclaration sont punis d'une amende de 16 à 300 fr.

Art. 15. — L'application de l'amende ne dispense pas du dépôt, et l'imprimeur ou éditeur qui ne pourra en présenter l'objet sera passible de dommages-intérêts envers l'État.

Art. 16. — Le libraire ou revendeur acquérant en nombre des ouvrages dont le dépôt n'a pas été effectué est responsable du dépôt.

Art. 17. — La prescription est de cinq ans en matière de dépôt légal. Toutefois l'État peut pendant trente années réclamer ou faire saisir chez les éditeurs ou vendeurs les possédant en nombre, un exemplaire des pièces soumises au dépôt qui n'ont pas été déposées.

Art. 18. — Les auteurs, collaborateurs, illustrateurs, éditeurs, leurs ayants droit ou représentants et autres personnes intéressées au dépôt d'imprimé, sont admises à poursuivre en justice la stricte application des lois sur le dépôt légal, un mois après avoir adressé au ministère de l'Intérieur une réclamation qui devra être visée par l'administration de la Bibliothèque Nationale.

Art. 19. — Un exemplaire de toute pièce déposée doit être conservé à la Bibliothèque Nationale ou dans ses dépendances. Les déclarations d'imprimeur et d'éditeur lui seront transmises et y seront également conservées.

Art. 20. — Le ministre de l'Instruction publique désignera par région l'établissement destiné à recevoir le second exemplaire des impressions ou publications qui y seront faites.

Art. 21. — Un décret d'administration publique réglera les conditions de communication au public ou aux intéressés des ouvrages provenant du dépôt légal, notamment de ceux non mis en vente ou déposés avant de l'être, des déclarations d'imprimeurs ou d'éditeurs et des autorisations de copier, photographier ou se faire délivrer des extraits ou certificats des pièces déposées.

Art. 22. — Toute action en justice, toute demande de souscription ou offre de fourniture à un service public se rapportant à un objet soumis à un dépôt légal doit énoncer le numéro de dépôt de cet objet, ou justifier qu'une réclamation a été faite dans les conditions de l'article 14.

Art. 23. — Le dépôt légal enregistre les droits acquis, mais ne confère en lui-même aucun droit de propriété. Il ne peut donc tenir lieu de publication effective, il ne peut être opposé à celui qui justifie sa qualité d'auteur d'une œuvre intellectuelle ni remplacer les formalités prescrites pour la garantie de la propriété industrielle ou par la loi du 11 juillet 1909 sur le dépôt des dessins et modèles, Il est indépendant des dépôts administratif et judiciaire prescrits par la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

Art. 24. — Sont abrogées les dispositions antérieures contraires à la présente loi et notamment l'article 6 de la loi du 19-21 juillet 1793, les articles 3 et 4 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

=====

- Eugène Morel. Portrait fourni par Mme P.Ronsin-Morel..... avant f. 1.
- Eugène Morel. Portrait fourni par Mme P. Ronsin-Morel..... avant f. 4.
- Eugène Morel en 1934.
In : Revue du Livre (1934), n° 6 : 141..... avant f. 9.
- Dessins d'Eugène Morel. Destinés à illustrer le texte "Dame Baleine"
In : Vers et prose (1907), n° 11 : 112-11b.... avant f.13.
- Une bibliothèque scolaire.
In : Cahiers de la République des Lettres, des Sciences et des Arts, (1927), n° 8 : 40..... avant f.20.
- Camion de la "County library" de Jefferson.
In : L'Illustration, (1927), n° 4380 : 146... avant f.24.
- Vue de la bibliothèque de la rue Boutebrie.
In : LEMAITRE (Henri). - La bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie. - Paris :Champion, 1925. - p. 7..... avant f.28.
- La salle de lecture de la bibliothèque de la rue de l'Elysée.
In : Cahiers de la République des Lettres, des Sciences et des Arts, (1927), n° 8 : 45..... avant f.30.
- La salle de travail de la Bibliothèque Nationale.
In : Cahiers de la République des Lettres, des Sciences et des Arts, (1927), n° 8 avant f.40.
- Signature d'Eugène Morel.
In : Bull. de la Maison du Livre français, (1924), n° 64 : 885..... avant f.55.

